

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Authentifié, le 1.7. NOV. 2006

REPUBLIQUE DU MALI
Peuple - Un But - Une Foi

Le Secrétaire Général
du Gouvernement



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE GOUMBOU ET ENVIRONS



MARE "KIGNE"

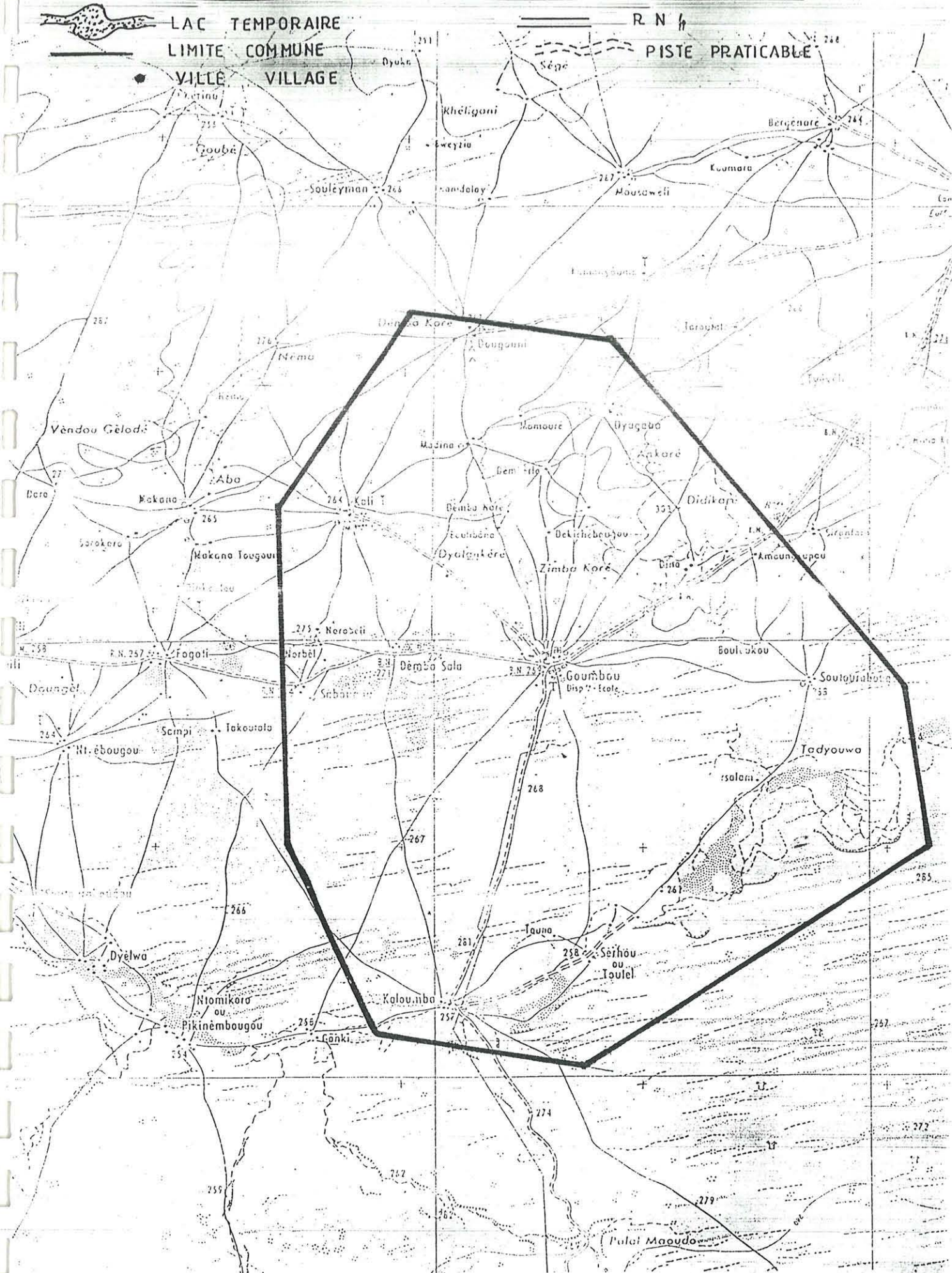
RAPPORT DEFINITIF

oct.-06



"CABINET D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
HAOUA KOUYATE" - <<CAU-HK>>
BP E-386 TEL : (00223) 222-88-24 Bamako (MALI)

PERIMETRE DURBANISATION COMMUNE DE O'UAGADOU



Echelle 1/200 000^e

SOMMAIRE

CONTEXTE :	5
OBJECTIFS DE SDU :	5
➤ Objectif global :	5
➤ Objectifs spécifiques :	5
➤ Méthodologie :	6

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION :	7
1.1 Présentation :	7
1.2 Raisons du choix :	10
II. HISTORIQUE DE LA VILLE :	11
III. EVOLUTION - OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	13
3.1 Evolution du site :	13
3.1.1 Période précoloniale :	13
3.1.2 Période coloniale :	13
3.1.3 Période post-coloniale :	13
3.2. Occupation du site :	14
3.2.1 Zones d'habitat et d'activités :	14
3.3 Analyse du site :	15
3.3.1 Aspects physiques :	15
3.3.2 Contraintes :	17
3.3.3 Problématique foncière :	18
IV. DEMOGRAPHIE :	19
4.1 Composition de la population :	19
4.2 Structure de la population :	20
4.3 Projection de la population :	23
4.4 Mouvements migratoires :	24
V. ECONOMIE :	25
5.1 Secteur primaire :	25
5.1.1 Agriculture :	25
5.1.2 Activités Forestières :	28
5.1.3 Ressources Fauniques :	28
5.1.4 Élevage :	29
5.1.5 Pêche :	30
5.1.6 Atouts et Faiblesses du secteur primaire :	30
5.2 Secteur secondaire :	31

5.2.1 Industrie :	31
5.2.2 Artisanat :	31
5.2.3 Atouts et Faiblesses du secteur secondaire :	31
5.3 Secteur tertiaire :	32
5.3.1 Commerce :	32
5.3.2 Tourisme :	32
5.3.3 Transport :	33
5.3.4 Institutions financières :	34
5.3.5 Administration et ONG :	34
5.3.6 Ressources financières :	35
5.3.7 Coopération Décentralisée :	36
5.3.8 Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire :	37
VI. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	38
6.1- Voirie :	38
6.1.1 Maillage :	38
6.2 Réseaux divers :	38
6.2.1 Alimentation en Eau :	38
6.2.2 Electricité :	38
6.2.3 Télécommunications :	39
6.3. Environnement :	39
6.3.1 Assainissement :	39
6.3.2 Situation de l'écosystème :	40
VII. EQUIPEMENTS :	42
7.1. Equipements administratifs :	42
7.2 Equipements socio – sanitaires :	42
7.3 Equipements scolaires :	43
7.4 Equipements commerciaux :	45
7.4.1 Marché :	45
7.4.2 Abattoir :	45
7.4.3 Marché à bétail :	46
7.5 Equipements de Transport et de sécurité :	46
7.5.1 : Equipement de transport :	46
7.5.2 Equipements de Sécurité :	46
7.6 Equipements Sportifs – Culturels et de Loisirs :	47
7.7 Equipements Culturels :	47
7.8 Equipements de Télécommunication :	48

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT	49
I - ZONAGE :	50
1.1 Zones d'Habitat :	50
1.1.1. Habitat existant :	50
1.1.2. Futures zones d'habitat :	50
1.2. Zones d'Activités :	51
1.2.1. Zone de bureaux :	51
1.2.2. Zones Commerciales :	51
1.2.3. Zone Sanitaire :	51
1.2.4. Zone des Petites et Moyennes Industries (PMI) :	51
1.2.5. Zones Artisanales :	52
1.2.6. Zones Hôtelières :	52
1.2.7 Zones maraîchères :	52
1.3. Armature Verte :	52
1.4 Réserves foncières :	52
II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :	54
2.1 Voirie :	54
2.2. Réseaux Divers :	54
2.2.1. Adduction d'Eau :	54
2.2.2. Electricité :	55
2.2.3. Télécommunications :	55
2.3. Environnement :	55
2.3.1. Assainissement :	55
2.3.2. Préservation de la nature :	56
III. EQUIPEMENTS :	57
3.1. Equipements administratifs :	57
3.2. Equipements scolaires :	57
3.3. Equipements Socio - Sanitaires :	57
3.4. Equipements Sportifs et Culturels :	57
3.5. Equipements Commerciaux :	57
3.6. Equipements Cultuels :	58
3.7. Equipements de transport et de sécurité :	58
3.8. Equipements touristiques et de loisirs :	58
IV- ESTIMATION SOMMAIRE DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES :	59
V - STRATEGIES D'APPLICATION :	60
5.1 - Stratégie foncière :	60
5.2 - Stratégie Institutionnelle :	60
5.3 - Stratégie Financière :	61

5.4 – Stratégie Sectorielle :	61
VI. PHASAGE :	62
VII - RECOMMANDATIONS :	63

ANNEXES

DECISION PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
DECISION DU PREFET
LISTE DES PARTICIPANTS
SIGLES ET ABREVIATIONS
LISTE DES CHEFS DE VILLAGES
LISTE DES CHEFS DE CANTON
BIBLIOGRAPHIE

↓ CONTEXTE :

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a inscrit dans son programme d'actions de l'année 2005, l'élaboration de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont Goumbou.

Le but visé par cette étude est de doter la ville de Goumbou et environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Le SDU est un document de planification urbaine régi par le décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine.

Le SDU doit s'appuyer sur les documents d'aménagement du territoire concerné car ces documents donnent les orientations afin d'assurer à cette localité un développement harmonieux et cela à travers :

- ❖ une meilleure gestion des ressources locales réappropriées ;*
- ❖ une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement et l'émergence d'un nouvel espace économique viable.*

Le SDU est aussi un outil efficace permettant à la fois la maîtrise du développement urbain et le renforcement du rayonnement de la Commune dans le cadre de la décentralisation.

↓ OBJECTIFS DE SDU :

➤ *Objectif global :*

Le SDU a pour objet de fixer les orientations de développement et d'aménagement des localités concernées en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire intéressé en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

Il se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps.

➤ *Objectifs spécifiques :*

Les objectifs spécifiques du SDU sont :

- ✓ une meilleure gestion de l'espace urbain;*
- ✓ une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;*
- ✓ une meilleure organisation des activités ;*
- ✓ l'émergence d'un nouvel espace économique viable.*

↓ METHODOLOGIE :

L'élaboration du schéma s'est fait en deux (2) grandes étapes. Dans la première étape il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que des besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les autorités communales et la société civile.

La seconde étape a donné lieu à une phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostic de la ville, a traité des différentes solutions retenues pour les aménagements, l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin la stratégie d'application du schéma élaboré.

L'approche participative a été la méthodologie utilisée. Elle a le double avantage de garantir la maîtrise du schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Elle a consisté à organiser un séminaire atelier pour élaborer le SDU avec la participation de tous les acteurs urbains. En effet pendant une dizaine de jours, le bureau d'études, l'administration, les services techniques, la société civile, et les élus locaux ont procédé à une étude diagnostique de la ville afin de proposer des aménagements et des équipements adéquats. L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « CAU-HK » sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Des Directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également convoquées : Urbanisme, Assainissement, IGM, Subdivision des Routes, Aménagement du Territoire, Plan et Statistiques.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'approbation du Conseil Communal. Une fois adopté par délibération, celui-ci a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par décision N°05-019/P-CNA du 12 Novembre 2005.

Le SDU a une validité de vingt (20) ans, mais pour mieux s'adapter aux réalités il est révisable tous les cinq (5) ans.

**PREMIERE PARTIE :
RAPPORT CONSTAT**

I. PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1 Présentation :

Située en plein cœur du cercle de Nara, la commune rurale de Ouagadou est l'une des quatre (4) communes de l'ex-Arrondissement central de Nara. Elle est située dans la zone charnière entre le Sahel et le Sahara. Elle était naguère le centre de l'ancien empire du Ouagadou appelé Ghana par les arabes. Elle a donc conservé le nom de ce premier Etat Ouest Africain du Moyen-âge.

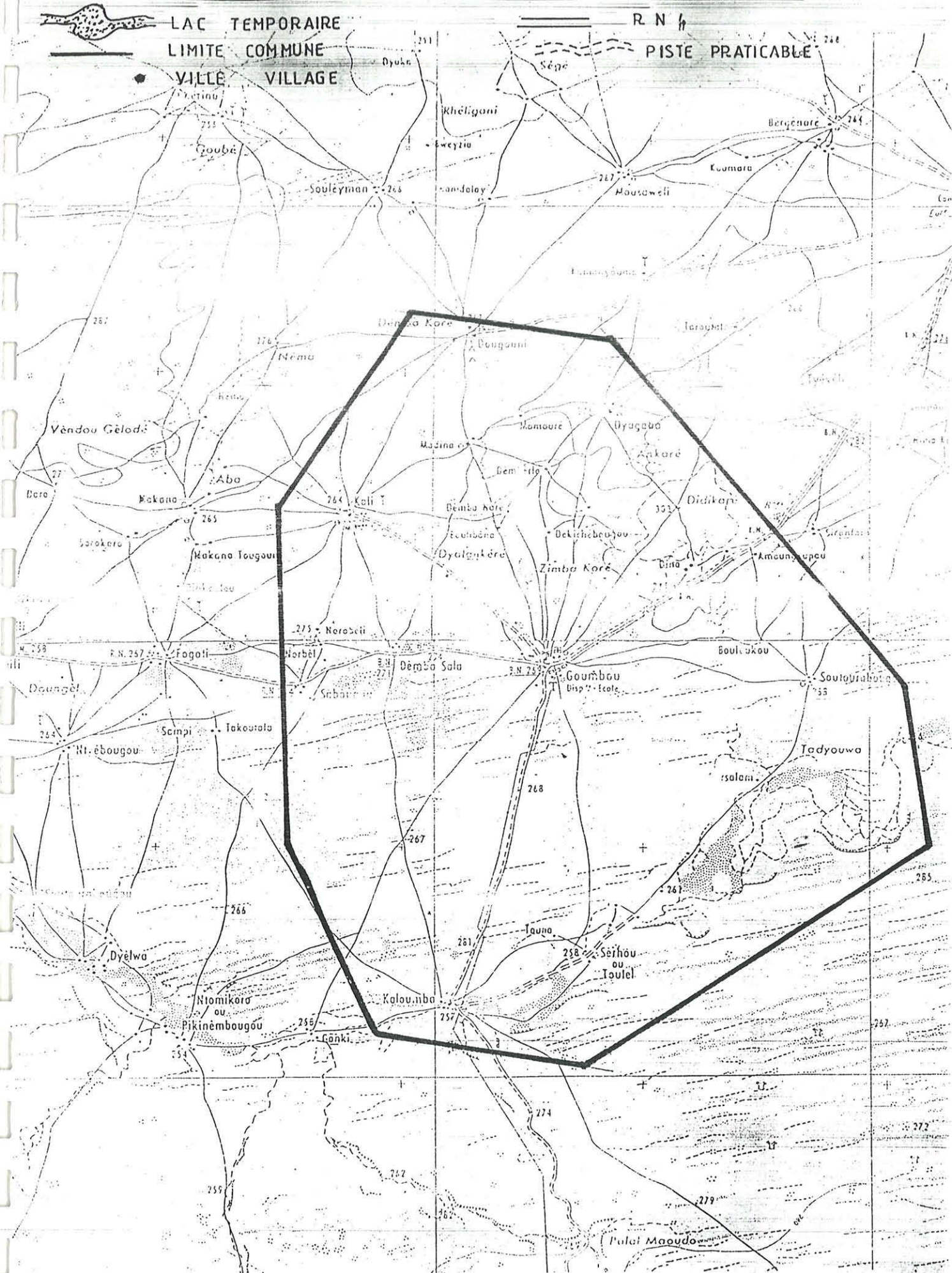
La commune rurale est limitée :

- au Nord par les communes rurales de Koronga et Nara;*
- au Sud par la commune rurale de Niamana;*
- à l'Ouest par la commune rurale de Dilly;*
- à l'Est par la commune rurale de Guiré.*

La délimitation des Communes n'est pas encore effective, cependant la superficie de la Commune de Ouagadou a été évaluée à 1.749,43 km² environ.

La ville de Goumbou chef lieu de Commune est traversée du Nord au Sud par la route nationale N° 4 (RN4) et est située à environ 360 km de Bamako et à 27 km du chef lieu de cercle (Nara).

PERIMETRE DURBANISATION COMMUNE DE O'UAGADOU



Echelle 1/200 000^e

La Commune est composée de la ville de Goumbou et de six (6) villages avec 29 hameaux de culture.

Les noms des villages, leurs positions géographiques et leurs distances par rapport au chef lieu de commune sont indiqués dans le tableau N° 1 ci-après :

Tableau N° 1 : Positions Géographiques et distances entre villages et Goumbou

N°	LOCALITES	LONGITUDE	LATITUDE	Distance/chef lieu de commune (km)
		Ouest	Nord	
1	Dembassala	8°31'01"	14°59'54"	7
2	Dougouni	8°29'07"	15°07'11"	15
3	Goumbou	8°27'14"	14°59'47"	0
4	Kaloumba	8°29'40"	14°51'47"	18
5	Koly	8°32'20"	15°03'01"	10
6	Sabougou	8°32'53"	14°58'55"	10
7	Toulel	8°26'31"	14°52'50"	10

Source : CAU – HK

Les villages et leurs hameaux :

➤ Village de Dembassala :

Ce village est composé de deux (2) entités : Ouagadou et Soubakounda.

➤ Village de Dougouni :

Pas de hameau

❖ Ville de Goumbou :

Elle se compose de quatre (4) quartiers et de vingt six (26) hameaux.

Les hameaux de la ville de Goumbou sont :

- Nima bellabougou
- Nima koré
- Serampara
- Diagaba
- Soutourabougou
- Takoutala
- Tassilima
- Mamouré
- Madina
- Dembanare

- *Dembéréla*
- *Bolibana*
- *Sinangoupou*
- *Dina I*
- *Dina II*
- *Bouloukou*
- *Karfabougou*
- *Tadjona*
- *Dabayé I*
- *Dabayé II*
- *Ouromana*
- *Bassadiagoupou*
- *Norbelly*
- *Takoutala yassara*
- *Souleymane soninké*
- *Marama habagoupou*

❖ *Village de Kaloumba :*

Il comprend les hameaux de Soninkow (toulel) et de Dieliba (Soinké).

❖ *Village de Koly :*

Ce village est composé de deux (2) entités : Karorota et Tchabou.

❖ *Ville de Sabougou :*

Pas de hameau.

❖ *Village de Toulel :*

Pas de hameau.

1.2 Raisons du choix :

Le Périmètre d'Urbanisation a été choisi en tenant compte des perspectives de développement de la ville de Goumbou. Il correspond aux limites actuelles de la commune. Ce territoire a fait l'objet d'études socio-économiques par la Mission de Décentralisation.

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude de la ville de Goumbou ainsi que celui de son évolution durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Urbanisme qui est de vingt (20) ans.

L'élaboration du SDU des centres urbains était l'un des objectifs définis dans les Grandes Orientations d'Aménagement et de Développement du Comité de Développement Régional (CDR).

II. HISTORIQUE DE LA VILLE :

Goumbou est une cité millénaire créée par les Doucouré et les Soumaré avec l'aide des Camara. Ils étaient accompagnés des familles Tigana, Simaga et Kanadji. Ces populations, venues de Goumbou Koré (ancien Goumbou) situé actuellement au Nord de la ville à 3 km environ, auraient transité par Gory-Diafounou (Yélimané) et Taganaga (Commune de Dilly). Leurs origines remonteraient à l'actuel Yémen.

Les prédictions de l'époque parlaient d'une future cité prospère située au bord d'un cours d'eau. C'est ainsi que les Doucouré et les Soumaré quittèrent Tigana pour venir s'installer à Goumbou Koré, village situé effectivement au bord d'une mare. Ils y passeront 40 ans avant de découvrir l'actuel site de Goumbou et cela à travers un bouc qui venait régulièrement s'abreuver dans la grande mare le « Kigné ». Un jour un berger attachait un sac de cendre troué au cou du bouc et suivait l'animal à partir des traces de cendre laissées au sol par le déplacement du bouc. C'est ainsi que le site fut découvert et les Doucouré et Soumaré décidèrent de s'y établir.

Le maître des lieux, un « Djinn » ne leur facilita guère la tâche. Un chasseur dénommé Diara Camara les aida à pacifier les lieux en tuant le « Djinn » avec un sabre qui existerait encore aujourd'hui.

L'installation sur le site de Goumbou qui se situe entre le 8^{ème} et le 9^{ème} siècle serait l'œuvre de deux (2) frères de lait : Toumani et Boubou Doucouré. Toumani fut le premier chef de village, à sa mort, il fut remplacé par Boubou Doucouré.

Deux (2) versions existent quant à la signification du nom « Goumbou ». Dans la première version, Goumbou serait la déformation de Koumbi, ancienne capitale de l'empire du Ouagadou. Pour ce qui est de la seconde version, Goumbou viendrait de Goumba qui signifie « bas-fond » désignant la mare « Kigné » qui motiva l'installation sur le site des fondateurs de la ville.

Cette mare peuplée de caïmans était jadis bordée par une herbe odorante appelée « Gongondili » que les femmes ajoutaient à l'eau de boisson dans les canaris pour en relever le goût. Le caïman « kiné » est le totem de la ville.

Le caïman protège le village et ne peut faire de mal aux vrais autochtones selon la légende. Les mots kigné (herbe) et kiné (caïman) sont indifféremment attribués à cette mare.

Dans le village, Yassara est la première zone d'installation de ses fondateurs c'est-à-dire les Doucouré, les Soumaré, les Tigana, les Simaga et les Kanadji.

Le quartier Farbaga est un ancien hameau de culture créé par Farba fils de Boubou Doucouré.

L'islam arrive dans la contrée en même temps que les marabouts Tambassi. En 1176 trois (3) frères Koureichi arrivèrent à Goumbou avec l'invasion des almoravides. L'aîné des trois (3) frères s'y installa pendant que les deux (2) autres partirent pour Dia et Sokolo (Chouala). La célèbre mosquée de Goumbou fut construite par la famille Koureichi et depuis l'imamat leur est confié.

Arrivèrent ensuite les marabouts Dianguu et Gakou (Dianganaga). Ce fut ensuite le tour de Ali Ben Ziad qui quitta son Espagne natal pour Goumbou qui était devenu entre temps un haut lieu

islamique. Il s'y maria et eut des enfants qui quittèrent tous Goumbou. L'un partit pour Tombouctou et les autres pour l'Espagne. Ali Ben Ziad mourut à Goumbou et y fut enterré.

Goumbou fut épargné par Archinard lors de la conquête coloniale en 1893. Les raisons seraient liées à une forte islamisation du village et à des secrets traditionnels bien gardés.

La conquête et l'annexion de la contrée par le colonisateur furent très pacifiques. Cependant les guerriers de Goumbou ont participé à plusieurs guerres coloniales :

- la guerre de Djemené ;
- la guerre de Santiakoura ;
- la guerre de Bélédougou (révolte des bambaras) ;
- la guerre de Dionkoloni etc.

L'hymne chanté à la gloire de ces guerriers « Diamougnakalen » vient du nom d'un vaillant guerrier dénommé Diamou de Gnakalen qui est l'un des fils de Gnakalen Souko (sœur de Wali Keïta chef de Kaloumba) qui s'est mariée à Goumbou.

Courageux et intrépide, Diamou de Gnakalen attribua à Awa Niamey (frère de Wali Keïta) les terres de Nara.

Les campagnes guerrières étaient préparées afin de protéger les guerriers. Des hangars abritant des fétiches étaient érigés dans les quatre (4) zones composant le village. Ces hangars constituent encore de nos jours des vestiges de cette époque.

La ville de Goumbou est le premier établissement humain de la Commune de Ouagadou. Elle fut suivie successivement par : Kolly, Kaloumba, Dougouni, Dembassala, Sabougou et Toulel.

Pendant la période coloniale le canton de Ouagadou regroupait les communes actuelles de Koronga, Ouagadou, Nara, Guiré et Gueneibé. La subdivision de Goumbou était le chef lieu du canton de Ouagadou. En 1916 la subdivision coloniale de Goumbou fut transférée à Nara suite au constat de l'impureté de l'eau de consommation. Malgré ce transfert le chef de canton est resté un ressortissant de Goumbou.

Après l'indépendance Goumbou resta sous l'administration de Nara, chef lieu de cercle.

III. EVOLUTION - OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution du site :

3.1.1 Période précoloniale :

Les familles Doucouré, Soumaré, Camara avec d'autres familles ont créé la première zone d'habitat vers le 8ème siècle (noyau du village). Avec les nouveaux arrivants dont les marabouts, le noyau s'est étendu au Nord, avant l'arrivée des colonisateurs.

3.1.2 Période coloniale :

Les colonisateurs se sont installés au Nord-Ouest du village en 1893. Leurs réalisations ont porté sur :

- la construction de l'école primaire publique en 1898 (3ème école du Soudan français). Cette école, fermée pendant longtemps, a été réouverte en 1943 ;
- la construction du dispensaire en 1898 (occupé actuellement par la radio voix du Ouagadou) ;
- le bornage des voies à l'intérieur du village ;
- l'aménagement des voies Goumbou - Nara et Goumbou - Mourdiat par les populations ;
- le creusement de puits à grand diamètre pour les populations des quartiers Yassara et Farbaga ;
- l'aménagement de la piste d'atterrissage en 1916 sur la route de Nara, à 3 Km de Goumbou ;
- la construction d'une école en 1952 qui deviendra le second cycle de Goumbou.



Quartier Yassara

Le village a ainsi évolué principalement dans les directions Est et Ouest, de même que dans la direction Nord-Ouest avec l'installation des colonisateurs et enfin dans la direction Sud-Est avec l'extension du village.

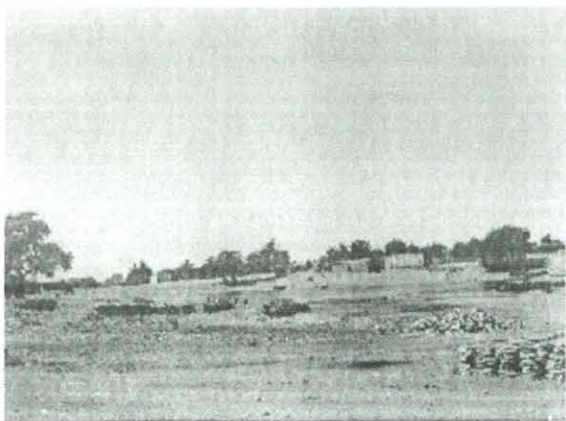
3.1.3 Période post-coloniale :

Le village a continué de s'agrandir malgré le départ des colonisateurs, mais de façon timide en raison du système de gestion foncière mis en place.

Cette extension s'est faite autour des zones d'habitat existantes, avec une prédominance vers l'Ouest.

3.2. Occupation du site :

La ville est constituée de quatre (4) quartiers avec une superficie totale de 143,01 ha. Ces quartiers sont :



Mare « Kigné »

- Yassara ;
- Farbaga;
- Dianguinaga I;
- Et Dianguinaga II.

3.2.1 Zones d'habitat et d'activités :

Goumbou est une ville assez monotone dans ses composantes. Elle est constituée essentiellement d'habitations. La totalité des activités économiques se déroule autour de la place du marché, le long du

tronçon de la RN4 traversant la ville. Dans cette zone se concentrent la Mairie, les activités commerciales, la restauration et les transports.

On dénombre aussi au moins sept (7) mares, quatorze (14) cimetières et des tombes dans les concessions.

Les deux (2) principales mares, situées en bordure de la RN 4, occupent une position centrale. Les autres mares localisées de part et d'autre de cet axe, servent de dépotoirs et de « bancotières ».

➤ Typologie de l'habitat :

C'est essentiellement de l'habitat traditionnel, se caractérisant par la précarité des matériaux et



Habitat moderne : Centre d'accueil



Habitat traditionnel

l'enchevêtrement des concessions. Les voies bornées par les colonisateurs ne sont presque plus visibles dans la ville.

Le sous-équipement est notoire, les équipements culturels sont les plus fréquents (mosquées et cimetières).

Les techniques de construction et les matériaux utilisés ont connu une évolution notable de la création de la ville à nos jours. En effet des constructions en huttes ou en banco très basses ont été progressivement remplacées par des habitations plus aérées, de hauteur normale avec des matériaux en dur.

En dehors des équipements, une dizaine de constructions témoigne de la timide tendance de l'évolution des constructions en matériaux durables.

- *Armature verte :*

Elle est constituée essentiellement de zones maraîchères. En effet les zones vertes se résument aux deux (2) jardins maraîchers des femmes et leurs alentours, la bordure de la mare le « kigné ». L'expérimentation des oliviers, initiée par les partenaires Espagnols n'est qu'à son début.

3.3 Analyse du site :

3.3.1 Aspects physiques :

- *Relief :*

Le relief de la commune de Ouagadou dans son ensemble est relativement plat, mais il existe au Sud et au Sud-Ouest des dunes de sable.

La vallée du serpent traversant la Commune de Ouagadou du Sud-Ouest à l'Est, contient beaucoup de mares pouvant garder l'eau pendant trois (3) à sept (7) mois dans l'année (soit 1 à 3 mois après l'hivernage).

La ville de Goumbou se trouve dans une cuvette.

- *Climat :*

La Commune rurale de Ouagadou est située en zone agro-écologique du Hodli portant le code 5. Elle se situe dans la zone charnière entre le Sahel et le Sahara, avec un climat Sahélien au Nord et Soudanien au Sud. La Commune est comprise entre l'isohyète 400mm au Nord et l'isohyète 600mm au Sud. Le climat se caractérise par l'irrégularité de la pluviométrie et la récurrence de la sécheresse. Les températures varient de 14,7°C à 41,7°C.

- ✓ *Pluviométrie*

Le Cercle de Nara est le moins arrosé de la région de Koulikoro, et la ville de Goumbou reçoit moins de la moyenne enregistrée dans le Cercle.

Les précipitations sont surtout concentrées sur la période allant de juin à septembre. La pluviométrie moyenne triennale est de 399 mm en 38 jours.

Les statistiques pour les trois (3) dernières années sont indiquées dans le tableau N° 2 ci-dessous :

Tableau N° 2 : Hauteur de pluies enregistrées les trois dernières années

Année	2002	2003	2004	Moyenne
Hauteur en mm	425	413	359	399
Nombre de jours	40	44	30	38

Source : AACAEER Goumbou

NB : Les données ne sont disponibles que pour les années citées ci-dessus.

Selon « le schéma d'aménagement et de développement de cercle test » : Nara, les hauteurs de pluies recueillies entre 1997 et 1999 dans l'ex-arrondissement central de Nara variaient de 268,8mm à 422, 1mm pendant 45 à 48 jours en moyenne.

✓ Vents

De novembre à février, des vents du Nord et du Nord-Est (harmattan) soufflent vers le Sud. Pendant la saison des pluies la mousson souffle au Sud et du Sud-Ouest vers le Nord.

➤ Hydrographie :

De façon générale, le Cercle de Nara, situé dans la zone aride et semi-aride, connaît de graves pénuries d'eau pour les besoins pastoraux, agricoles et humains. La Commune de Ouagadou située en plein cœur du Cercle ne fait pas exception à cette règle.

Aucun cours d'eau n'arrose la Commune, toutefois quelques grandes mares retiennent l'eau de pluie jusqu'au mois de janvier - février. Ces mares sont utilisées pour le maraîchage, la lessive et surtout l'abreuvement du bétail.

Les mares les plus importantes de la ville de Goumbou sont Kigné et Haraba.

➤ Sols et Végétation :

Les sols sont généralement sableux, profonds ou argileux limoneux, à faible fertilité. Ils sont sub-arides et érodés avec le risque de dégradation élevée lié à l'érosion éolienne et hydrique.

On note au Nord-Ouest de la Commune une portion de glacis d'épandage.

Les sols sont généralement pauvres en matières organiques et sérieusement fragilisés mais leur teneur en argile permet la conservation de l'eau.

Il existe d'importantes réserves forestières. Elles occupent la bande Sud-Est et Sud-Ouest de la Commune. Il s'agit de la forêt de Gringalé et du Lougouré.

Depuis des décennies, une régression de la végétation se manifeste progressivement, donnant alors naissance à une steppe arbustive et une savane arborée généralement pauvre en essences forestières de

valeur. Cette régression est certainement due aux effets conjugués de la déforestation et de la sécheresse. Les interventions notoires dans la Commune ont porté sur :

- l'implantation d'une pépinière forestière de 0,75 hectares dans le village de Kaloumba en 1990 par le projet JOFCA ;
- la production annuelle de plants dans la pépinière grâce à une subvention annuelle de l'ONG SAHEL 21 ;
- l'implantation d'une pépinière de plantation (forêt modèle de test d'essences forestières) de 47,5 hectares grâce à la coopération Japonaise à travers le projet JOFCA ;
- la plantation d'arbres comme les haies vives, alignement d'ombrage et surtout champêtres.

La liste des différentes espèces rencontrée est donnée dans le tableau N° 3 ci-après :

Tableau N°3 : Liste des principales espèces végétales de la Commune

N°	Noms Scientifiques	Noms vernaculaires	Noms français
1	<i>Acacia sénégale</i>	yiridji	Gommier
2	<i>Acacia spp</i>	zadiè	Palétuier
3	<i>Adansonia digitata</i>	nzira	Baobab
4	<i>Aristida</i>	bourgou	Graminée bourgoutière
5	<i>Balanites aegyptiaca</i>	zégouéné	Dattier sauvage
6	<i>Cenchrus</i>	<i>africana foxtail</i>	<i>Cenchrus ciliaris</i>
7	<i>Commiphora africana</i>	barkanté	Résine
8	<i>Hyphaene thébaïca</i>	zimini	Doumier
9	<i>Pourpalia birrea</i>	n'gouman	Pourpier
10	<i>Ziziphus mauritania</i>	n'tomono	Jujubier

Source : Schéma d'aménagement et de développement de la commune de Ouagadou 2003

3.3.2 Contraintes :

➤ Contraintes physiques :

Les multiples mares se trouvant dans la ville de Goumbou constituent les principales contraintes physiques. Pendant l'hivernage la mare « Kigné » isole la partie Nord de la ville et rend difficile l'accès aux hameaux de culture se trouvant au Nord. Les principales mares sont :

- la mare Kigné située à Farbaga;
- la mare Doussouha située à Farbaga;
- la mare Haraba située à Farbaga;
- la mare Khaguankaré située à Farbaga;
- la mare Modi Goumba située à Dianguinaga 1;
- la mare Wankomba située à Dianguinaga 1;
- la mare Hariankaré située à Farbaga;
- la mare Sitalé située à Yassara.

➤ *Contraintes juridiques :*

Il n'existe aucun titre foncier dans la ville et dans la Commune.

➤ *Contraintes culturelles :*

Goumbou, ville millénaire dispose de vestiges qu'il faut à tout prix préserver. Ces vestiges sont localisés ainsi qu'il suit :

- *la première concession de la ville abritant les tombes des frères fondateurs de Goumbou (Toumani et Boubou Doucouré) ;*
- *les quatre (4) hangars abritant les fétiches et les secrets traditionnels dans les quartiers de la ville : Yassara, Farbaga, Dianguinaga I et Dianguinaga II ;*
- *la tombe de Diara Camara, tueur du « Djinn » qui hantait les lieux à Goumbou ;*
- *la case sacrée des Camara abritant le sabre ayant servi à tuer le « Djinn » ;*
- *la tombe de Ali Ben Ziad d'origine Espagnole ;*
- *le cimetière des colons blancs ;*
- *la mosquée millénaire construite par les marabouts Kourechi ;*
- *l'emplacement de l'arbre sacré « Kougnéwouré » qui joue un rôle important pour la protection de la ville de Goumbou (Dianguinaga I).*

3.3.3 Problématique foncière :

Les familles fondatrices de Goumbou ont occupé le site en délimitant les terres par le système de feu. Chaque famille allumait le feu pour déterminer son territoire qui devenait, par la suite, sa propriété. Pour les nouveaux arrivants, les terres étaient cédées soit gratuitement, soit payées en nature ou en espèces.

Les parcelles vendues, étaient cédées contre de l'or, des tissus (Bassa), du sel des captifs. Les terres gagées devenaient propriété après acquittement du prix.

Les familles Doucouré, Soumaré et Tigana sont cependant restés les grands propriétaires terriens.

L'administration coloniale n'ayant initié aucune opération de lotissement, la gestion traditionnelle des terres est restée en vigueur.

La gestion traditionnelle du foncier a pesé négativement sur l'évolution de la ville. Les nombreux jeunes expatriés n'arrivent pas à accéder à la propriété foncière.

Le manque d'aménagement dans la ville constitue également un obstacle pour les investisseurs potentiels.

Il a été rappelé pendant l'atelier aux populations que toutes les terres non immatriculées appartiennent à l'Etat et que pour assurer un développement linéaire et harmonieux de la ville, l'application du Code Domaniale et Foncier doit être stricte.

IV. DEMOGRAPHIE :

4.1 Composition de la population :

Après le recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1998, la commune rurale de Ouagadougou comptait une population de 12.739 habitants dont 6 498 femmes soit 51% du total. Le taux d'accroissement moyen de Nara central, dont fait partie Ouagadougou, était de 1,7%.

La Commune est faiblement peuplée et ce peuplement intéresse essentiellement les parties Sud-Ouest, Nord-Ouest en passant par le centre de la ville.

La densité de la Commune est d'environ 7,3 habitants au km².

La ville de Goumbou comptait 8 080 habitants dont 4 165 femmes soit 51,6%. Elle représente 63,4% de la population Communale. Elle était, à l'époque, la seule localité à avoir plus de 5000 habitants.

La population de la Commune de Ouagadougou est composée essentiellement de Soninkés, Maures, Peuls et Bambaras. L'ethnie dominante est le Soninké.

Les principales activités des différentes ethnies sont :

- ↳ Soninkés : ce sont des sédentaires agro-pasteurs ou commerçants pratiquant l'exode saisonnier et grands voyageurs;
- ↳ Maures : sédentaires et semi-nomades, ils sont éleveurs, agriculteurs, artisans ou commerçants;
- ↳ Peuls : ils sont à la fois agriculteurs, éleveurs et commerçants. Ils sont majoritaires dans le village de Toulel;
- ↳ Bambaras : ils sont minoritaires et pratiquent l'agriculture, l'élevage ou le commerce.

La principale religion est l'islam.

Nb : cette composition de la population est similaire à celle de la ville, qui représente 63,43% de la population totale. Le tableau N°5 donne les détails de la répartition de la population

Tableau N° 5 : Répartition de la population dans la commune

N°	LOCALITES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1	Dembassala	429	445	874
2	Dougouni	227	211	438
3	Goumbou	3915	4165	8080
4	Kaloumba	564	632	1196
5	Koly	512	519	1031
6	Sabougou	267	271	538
7	Toulel	327	255	582
	Total	6241	6498	12739
	%	49	51	100

Source : RGPH Avril 1998

4.2 Structure de la population :

Pour définir la pyramide des âges, il a été appliqué aux données de la commune les taux de la région de Koulikoro. La répartition de la population de la commune par tranches d'âge est donnée dans le tableau N° 6 ci-après :

Tableau N° 6 : Répartition de la population de la commune par tranches d'âges

N°	Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage %
1	0 - 4 ans	1185	1179	2364	16,3
2	5 - 9 ans	1214	1186	2400	16,55
3	10 - 14 ans	1043	963	2006	13,83
4	15 - 19 ans	794	854	1648	11,36
5	20 - 24 ans	545	626	1171	8,07
6	25 - 29 ans	409	519	928	6,4
7	30 - 34 ans	364	445	809	5,6
8	35 - 39 ans	324	368	692	4,8
9	40 - 44 ans	268	304	572	3,95
10	45 - 49 ans	218	225	443	3,05
11	50 - 54 ans	185	198	383	2,64
12	55 - 59 ans	147	137	284	1,95
13	60 - 64 ans	126	127	253	1,74
14	65 - 69 ans	91	84	175	1,2
15	70 - 74 ans	79	70	149	1,02
16	75 - 79 ans	40	35	75	0,51
17	80 et +	32	32	64	0,5
18	Non Déterminé	41	44	85	0,58
	TOTAL	7105	7396	14501	100

Source : DRPSIAP Koulikoro - 31 Décembre 2005

Le tableau N°7 ci-après indique la répartition de la population de la commune par groupe d'âges

Tableau N° 7 : Répartition de la population de la commune par Groupe d'âges

Groupes d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
0-24 ans	4781	32.97	4808	33.16	9589	66.13
25-49 ans	1583	10.92	1861	12.83	3444	23.75
50-69 ans	549	3.79	546	3.77	1095	7.55
70 ans et +	151	1.04	137	0.94	288	1.99
Non Déterminé	41	0.28	44	0.3	85	0.59
Total	7105	49	7396	51	14.501	100

Source : DRPSIAP Koulikoro - 31 Décembre 2005

Ces différents tableaux permettent de constater que :

- la population de la Commune de Ouagadou est majoritairement jeune, car 63,13% des habitants ont moins de vingt cinq (25) ans ;
- dans les tranches d'âge de 0 à 24 ans et de 25 à 49 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Cela est dû en grande partie à l'exode des jeunes hommes vers les centres urbains et à l'extérieur du pays;
- dans la tranche d'âge de 50 à 69 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes ;
- le nombre de personnes âgées dans la tranche d'âge de 70 ans et plus est très faible et les hommes sont les plus nombreux.

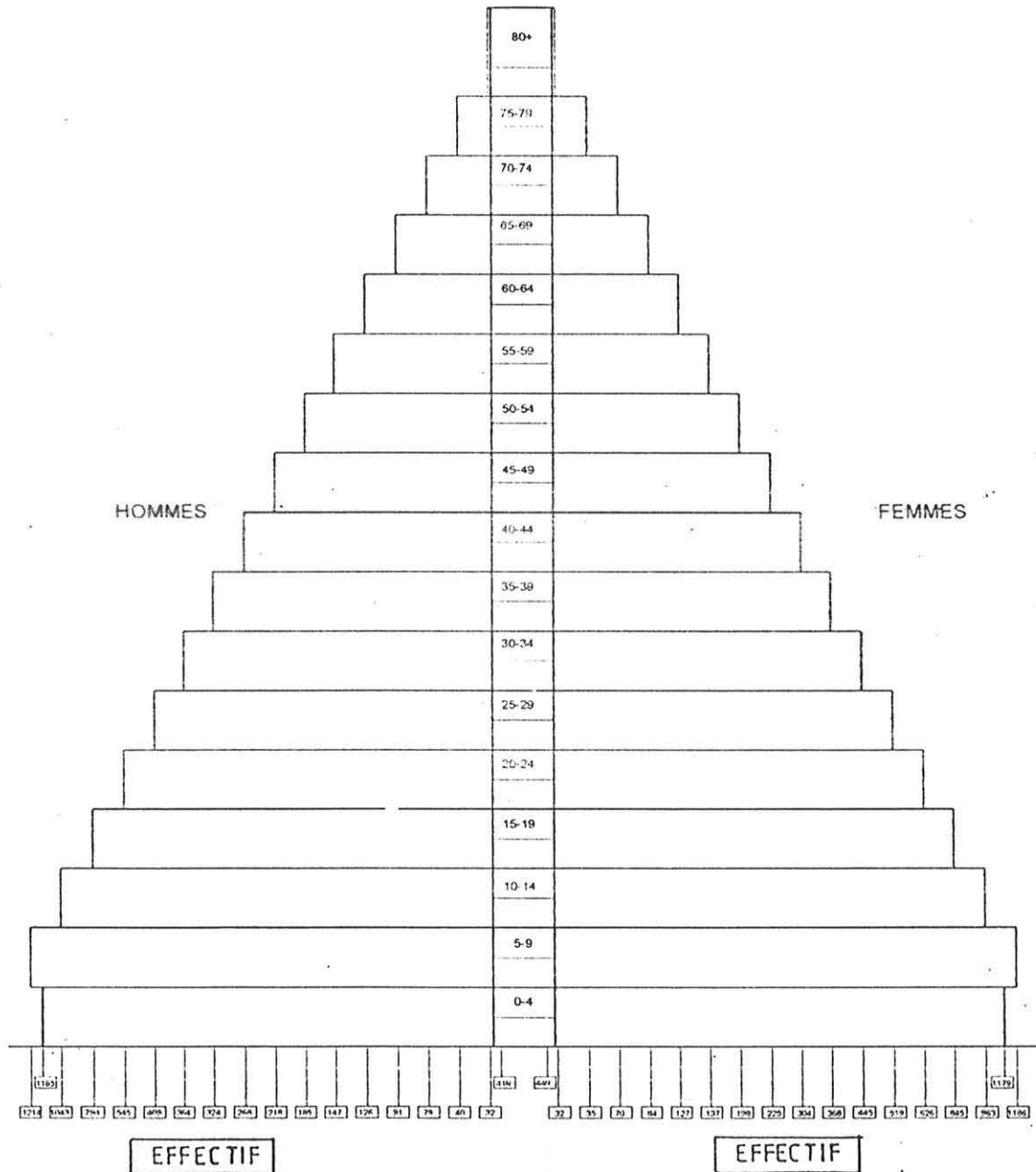
Les données socio-démographiques de la commune et de la ville de Goumbou sont indiquées dans le tableau N° 8 ci-après :

Tableau N° 8 : Données socio-démographiques

Désignation	Population	Nb Concessions	Nb Ménages	Personne/ Ménage	Ménage/ Concessions	Personnes/ Concessions
Commune	12739	1026	2160	5,9	2,1	12,4
Goumbou	8080	695	1311	6,16	1,9	11,6

Source : Recensement Général de la population et de l'habitat (Avril 1998)

PYRAMIDE DES AGES



EFFECTIF **EFFECTIF**

La pyramide à une base large signifiant que la majorité de la population est jeune. Les actions de développement les plus significatives doive. it être orientées vers la population active et les jeunes afin de les maintenir sur place tout en leur assurant des conditions décentes d'éducation et de santé.

4.3 Projection de la population

Le taux d'accroissement moyen de la population de l'ex-arrondissement de Nara était de 1,7% en 1998. Ce taux a été appliqué aux données du Recensement Général de 1998 pour déterminer la projection de la population en 2005, 2010, 2015, 2020 et 2025. La projection démographique de la population de la commune est donnée dans le tableau N° 9 ci-après :

Tableau N° 9 : Projection démographique de la population de la commune

N°	Localités	31 Décembre 1998	2005	2010	2015	2020	2025
1	Dembassala	874	983	1070	1164	1267	1378
2	Dougouni	438	493	536	583	634	690
3	Goumbou	8080	9090	9890	10 760	11707	12737
4	Kaloumba	1196	1346	1464	1593	1733	1886
5	Koly	1031	1160	1262	1373	1494	1626
6	Sahougou	538	605	658	716	779	847
7	Toilel	582	655	713	776	844	918
TOTAL		12 739	14 332	15 593	19 965	18 458	20 082

Source RCPH 98

4.4 Mouvements migratoires :

A l'instar de Nara, la Commune de Ouagadou appartient à une zone de forte migration. Ce qui explique la timide croissance démographique de la commune et celle de la ville de Goumbou.

En milieu Soninké comme dans le Ouagadou « voyager ou aller à l'aventure » est une donnée incontournable et bien ancrée dans les mentalités.

Dans la Commune de Ouagadou, les conditions de vie sont très difficiles. Ni les ressources naturelles, ni le niveau des activités socio-économiques ne permettent pas à la Commune d'être une zone d'accueil.

La population de la Commune, jeune dans sa majorité, se caractérise par sa mobilité. L'exode se présente dans l'ensemble du Sahel comme un mal nécessaire. Il prive les villages de bras valides et procure en même temps des ressources indispensables à ceux qui sont restés sur place. Cet apport se manifeste à travers des moyens financiers, de moyens de production (charrue, bœuf, semence etc..) et des tenues vestimentaires. Les expatriés constituent des soutiens pour plusieurs familles dans la Commune.

Les zones d'émigration sont : la ville de Bamako, l'Afrique Centrale, la Côte d'Ivoire, la France. Il est à noter que la Côte d'Ivoire est le principal pays d'accueil des émigrés de Ouagadou.

V. ECONOMIE :

La Commune de Ouagadou appartient au pôle de développement de Nara, avec Mourdiali et Ballé. Dans la Commune, les activités économiques dominantes sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et la foresterie. D'autres activités économiques comme la pisciculture, la chasse et le petit artisanat se développent timidement.

5.1 Secteur primaire :

5.1.1 Agriculture :

Elle est l'activité principale de la population. Les spéculations concernent le sorgho, le mil, le niébé, le dah, le maïs, le voandzou et le calebassier.

Le mil et le sorgho prédominent en terme de superficie cultivée et de production. Cela est valable dans tout le cercle.

La production, essentiellement destinée à la consommation locale, reste faible.

L'encadrement du monde rural est assuré par les Services, les Projets de développement et les ONG généralement basés à Nara (chef lieu de Cercle). Il s'agit de :

- *l'Antenne d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural (AACAER);*
- *le Poste de Contrôle et de la Réglementation (PCR) ;*
- *l'Agence Japonaise de Consultants en matière de Foresterie (JOFCA) ;*
- *l'ONG SAHEL 21.*

La Chambre locale d'Agriculture et la Coopérative des Eleveurs sont des interlocutrices privilégiées de ces structures d'encadrement et d'appui.

Les associations villageoises existent à travers la commune et assurent une bonne organisation des paysans.

L'Agriculture est confrontée à l'insuffisance de la pluviométrie, la pauvreté des sols, l'attaque des déprédateurs, le sous-équipement et l'insuffisance d'encadrement.

La situation des cultures vivrières et des cultures de rente durant les trois (3) dernières années dans la commune est indiquée dans les tableaux N° 10 et 11 ci-après :

Tableau N° 10 : Données sur les cultures vivrières et de l'arachide durant les trois (3) dernières années

Spéculation	Années 2002 - 2003			Années 2003 -2004			Années 2004 - 2005		
	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Supr. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)
Mil	1687	700	1180.9	1987	731	1453.2	2267	338	766.24
Sorglio	2170	750	1627.5	2789	876	2442.75	3387	450	1524.15
Niébé Grain	975	100	97.5	1084	110	119	1366	75	102.45
Arachide	208	700	145.6	273	650	177.45	345	375	129.37

Source : Secteur Agriculture Nara

Sup. = Superficie

Rdmt = Rendement

Pn = Production

Maraîchage :

Le maraîchage est pratiqué pendant la saison sèche (Novembre–Avril) par les Femmes. Les spéculations concernent : la tomate, le Gombo, l'échalote, la laitue et le chou.

Tableau N° 11 Données sur les cultures maraîchères durant les trois dernières années

Spéculation	Années 2002 - 2003			Années 2003 -2004			Années 2004 - 2005		
	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Super. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)
Tomate	1.5	23000	34.5	2.5	23500	58.75	2	19500	39
Piment	05	8000	4	1	7000	7	0.75	7000	5.25
Aubergine	0.5	23000	11.5	0.75	24000	18	0.5	21000	10.5
Gombo	8	14000	112	10	15000	150	12	11500	138
Echalote	2	18000	36	3.5	16000	56	3	14500	43.5
Laitue	1	14000	14	1.25	12000	15	1.25	13000	16.25
Choux	0.75	16000	12	1	15000	15	0.75	14000	10.5
Carotte	0.25	8000	2	0.75	9000	6.75	0.5	6500	3.25
Pomme de terre	1	26000	26	2	28000	56	1	21000	21
Pistache	0.5	13500	6.75	0.75	14000	10.5	0.5	12000	6

Source : Secteur Agriculture Nara

5.1.2 Activités Forestières :

❖ Production de plants :

L'Agence Japonaise de Consultation en matière de Forestation d'Outremer (JOFCA) a entrepris des activités de reboisement et de production de plants dans la Commune depuis 1992.

Elle a réalisée une pépinière et une parcelle de démonstration et d'expérimentation de 54 hectares à Kaloumba. La production annuelle de plants est estimée à 300 plants par l'AACAER de Goumbou.

❖ Exploitation de bois :

Elle porte sur le bois de service, le bois d'œuvre, le charbon de bois et le bois de chauffe. Les espèces utilisées pour chaque type de bois sont indiquées comme suit :

- ↓ Bois de service : *balanites aegyptiaca*, *combretum gasalense*, *proposis africana*, *Clotropis procera*, *guiera senegalensis*.
- ↓ Bois d'œuvre : *balanites aegyptiaca*
- ↓ Bois de chauffe : *acacia spp*, *combretum gasalense*, *pterocarpus erinaceus*, *guiera senegalensis*
- ↓ Bois de charbon : *combretum gasalense*, *pterocarpus erinaceus*, *proposis africana*, *acacia spp*, *guiera senegalensis*.

A noter que la production excessive et désordonnée du charbon de bois détruit le couvert végétal déjà éprouvé par des conditions climatiques difficiles.

❖ Produits de cueillette :

Les produits de cueillette proviennent des espèces ci-après :

- le *Lannea spp* (n'pékou) ;
- le *Sclerocarya birea* (n'gounan) ;
- le *Ziziphus mauritania* (n'tomono) ;
- le *Commiphora africana* (barkanté).

La cueillette de la gomme arabique constitue une activité importante même si les statistiques ne sont pas disponibles.

5.1.3 Ressources Fauniques :

La faune est riche et variée. On y trouve des animaux, des oiseaux et des reptiles :

* Animaux sauvages : cerf, biche, gazelle, phacochère, hyène, chacal, lièvre, singe, écureuil, etc.

* Oiseaux : canard sauvage, pélican, Autriche, pintade, perdrix, outarde, canepetière, vautour etc.

* Reptiles : caïman, caméléon, tortue, serpent.

Les caïmans se trouvent dans les mares pérennes.

5.1.4 Elevage :

Il constitue la deuxième activité dans la commune et dans la ville.

La Commune accueille de nombreux troupeaux transhumants en provenance de la Mauritanie. Elle dispose de vastes espaces à vocation sylvo-pastorale. Ces espaces sont situés à l'Ouest, au Sud-Ouest, au Sud et au Nord de la ville.

La production fourragère est relativement élevée.

L'élevage pratiqué est de type extensif et constitue une forme d'épargne pour les populations. Les principaux sous produits de l'élevage sont : le lait, la viande, les peaux. Les animaux sont également utilisés pour tirer les charrettes.

L'embouche est une activité assez développée, elle est surtout pratiquée par les femmes, quelques hommes et certaines associations.

Pour le déplacement des animaux, il existe une piste de transhumance internationale et trois (3) bourtoles. La piste part de Banamba, passe par Mourdiali, traverse les Communes de Ouagadou et Koronga avant d'arriver en Mauritanie.

Pour le pâturage, les animaux de Goumbou utilisent trois (3) bourtoles. Ces trois (3) bourtoles sont localisés ainsi qu'il suit :

- bourtole 1 : suit la piste passant par l'ouest de Koly, l'Est de Sabougou et l'Ouest de Kaloumba ;
- bourtole 2 : suit la piste venant de Mauritanie, passe par Diagaba (hameau de la commune), Goumbou Koré, sortie de Goumbou en direction de Nara et Gringalé ;
- bourtole 3 : suit la piste de Tassilima (hameau de Goumbou), Nima, Lougouré et continue vers la Mauritanie.

Les données relatives à l'effectif du cheptel de la commune sont indiquées dans le tableau N° 12

Tableau N° 12 : Effectif du cheptel de la Commune (2004)

N°	Localités	Bovins	Ovins/ caprins	Asins	Equins	Volaille
1	Dembassala	1300	1890	83	12	500
2	Dougouni	900	2300	170	15	690
3	Goumbou	3300	7150	200	120	1700
4	Kaloumba	2350	3000	55	30	1900
5	Koly	1200	1850	85	30	800
6	Sabougou	800	1200	30	7	600
7	Toulel	3795	12000	180	10	1200
	Total	13645	29390	803	224	7390

Source : SLCR Nara

Les mouvements enregistrés au niveau du marché à bétail sont relativement faibles.

❖ *Production de viande :*

Les données sur les abattages contrôlés en 2004 sont indiquées dans le tableau N°13 ci-après :

Tableau N° 13: Abattages contrôlés en 2004

N°	Espèces animales	Nombre d'abattages	Poids carcasses (kg)
1	Bovins	365	31200
2	Ovins/Caprins	3650	40800
	Total	4015	72000

Source : SLCR Nara

La moyenne des abattages est d'un bovin et dix (10) ovins/caprins, soit onze (11) animaux par jour.

❖ *Production de lait :*

Les statistiques disponibles concernent les bovins, qui donnent en moyenne 1,5 litres de lait par jour. La production annuelle s'élève donc à 2 208 600 litres.

❖ *Production de peaux et cuirs :*

La production moyenne mensuelle de peaux est de 300 unités, ce qui donne 3600 peaux par an. En ce qui concerne les cuirs, la production moyenne annuelle est de 306 unités; soit environ 26 cuirs par mois.

5.1.5 Pêche :

Il y a très peu d'activités piscicoles dans la Commune. La dégradation des mares est la cause de cet état de fait. Elle est timidement pratiquée à Goumbou, Koly et Dembassala. L'aménagement des différentes mares pourra redynamiser cette activité à Goumbou et dans les villages.

5.1.6 Atouts et Faiblesses du secteur primaire :

↳ *Atouts :*

La Commune aussi bien que la ville de Goumbou sont des zones agro-pastorales. Les atouts sont :

- la disponibilité de terres cultivables ;
- la disponibilité de vastes espaces à vocation sylvo-pastorales ;
- la présence de nombreuses mares dont l'aménagement peut permettre le développement de la pisciculture.

↳ *Faiblesses :*

Les faiblesses sont :

- les aléas climatiques;
- la pauvreté des sols;
- les problèmes d'eau pour l'abreuvement du bétail;
- la forte pression animale : c'est une zone de transhumance;
- le faible rendement de l'élevage (extensif) ;
- l'absence de pharmacie vétérinaire et la présence des maladies infectieuses et parasitaires;
- la déforestation avec les feux de brousse dévastateurs et la coupe abusive de bois (dégradation des pâturages);
- le sous-équipement et le faible encadrement des paysans et éleveurs.

5.2 Secteur secondaire :

5.2.1 Industrie :

Il n'y a aucune unité industrielle dans la Commune et dans la ville de Goumbou.

5.2.2 Artisanat :

Dans la Commune, aucune structure chargée de l'organisation de l'artisanat n'existe. On y note des activités artisanales, surtout de type traditionnel. L'artisanat vient après l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. Ce secteur est animé par les cordonniers, les tisserands, les bijoutiers, les forgerons et les potières.

Les produits de l'artisanat sont entre autres :

- les charrettes, les charrues, les dabas, les meubles en bois ou en métal etc. ;
- les marmites, les vases, les canaris, les bijoux ;
- les tissus traditionnels, la laine, les tentes maures.

Une boulangerie traditionnelle existe à Farbaga.

Une zone d'extraction de roche existe autour de la mare « Kigné ». La roche (granit) est un matériau de construction très utilisé dans la localité. L'exploitation de cette roche qui se fait dans la mare « Kigné » est très peu rentable.

5.2.3 Atouts et faiblesses du secteur secondaire :

↑ Atouts :

Le secteur secondaire présente très peu d'atouts. Comme indiqué dans le secteur primaire, la localité a une vocation agro-pastorale. La promotion et le développement de l'agriculture et de l'élevage dans la zone seraient un atout important pour favoriser la mise en place d'unités de transformation de produits agricoles, maraîchers ou de l'élevage.

↓ Faiblesses :

Les faiblesses de ce secteur sont entre autres :

- l'inexistence d'unité industrielle ;
- un secteur artisanal inorganisé et sans structure d'encadrement.

5.3 Secteur tertiaire :

5.3.1 Commerce :

Le commerce constitue l'une des principales activités de la Commune, même si les équipements marchands ne sont pas encore développés.

Le site du marché hebdomadaire et journalier de Goumbou est très étroit et sert aussi de gare routière.

Goumbou joue le rôle de ville de transit entre les six (6) villages de la commune et les grands centres urbains comme Bamako, Nara et Banamba. Les échanges portent sur les produits manufacturés et autres comme le sel, les carburants et lubrifiants, le riz, la farine, les médicaments etc.

Les échanges commerciaux se font lors des foires de Goumbou et des Communes voisines.

La foire de Goumbou qui se tient chaque jeudi est la seule de la commune de Ouagadougou. Les autres marchés fréquentés par les commerçants de Goumbou sont :

- la foire de Nara qui se tient le lundi;
- la foire de Dilly se tient le Samedi ;
- la foire de Ngalabougou se tient le Vendredi;
- la foire de Madina Kagoro se tient le Samedi;
- la foire de Dally qui se tient le Jeudi.

Les échanges portent essentiellement sur les céréales, les produits et sous produits de l'élevage, les ressources forestières et divers produits.

Le marché de Goumbou est inondé de produits venant principalement de la Mauritanie voisine. Ce sont principalement des produits alimentaires et des produits manufacturés.

Il faut noter que l'absence de toute structure de sécurité encourage la contrebande dans la Commune, et le marché de Goumbou est inondé de produits de fraude.

5.3.2 Tourisme :

La commune de Ouagadougou dispose d'un patrimoine culturel, folklorique, touristique et artistique assez riche et varié. La richesse touristique est due au brassage harmonieux de plusieurs ethnies (Soninké, Peul, Maure et Bambara) vivant en symbiose dans la commune depuis très longtemps. La Vallée du Serpent, lit d'un ancien cours d'eau qui traverse la Commune d'Est en Ouest, constitue un site naturel très pittoresque.

L'essentiel des sites touristiques se trouvent dans la ville de Goumbou et à Goumbou Koré (ancien Goumbou) situé à 3 Km environ de la ville.

Les informations sur les sites historiques et objets traditionnels sont indiquées dans le tableau N° 14 ci-après :

Tableau N.° 14 : Inventaire des Sites – Monuments et Objets

N°	Localisation	Désignation	Observations
	<i>Sites historiques</i>		
01	Goumbou	Mosquée Millénaire	Environ 1000 ans
02	Goumbou	Tombe de Diarra Camara	« Le tueur du Djinn » qui a rendu le site de Goumbou habitable
03	Goumbou	Goumbou-Koré	Premier site de Goumbou, à 3 km de l'actuel site où existe une pierre qu'on utilisait pour écraser le tabac
04	Goumbou	« Kigné »	Mare qui est à l'origine de la création de Goumbou
05	Goumbou	Maison Sacrée des Camara	Où se trouverait le Sabre utilisé par Diarra Camara pour tuer le Djinn
06	Goumbou	Arbre Sacrée « Kougnéwouré »	Balazan qui envoyait des abeilles pour protéger le village en cas de guerre
07	Goumbou (Yassara, Farbaga et les deux Dianguinaga)	Quatre (4) Hangars	Endroits abritant les fétiches et les secrets traditionnels pour la protection des guerriers et des candidats à l'exode
08	Goumbou	Tombe de DJIME KASSE GAKOU	Saint, Ancêtre des Marabouts GAKOU
09	Goumbou	Tombe de SADIA KASSE KOUREICH	Saint, descendant des Marabouts Koureichi de la Mecque
10	Goumbou (Yassara)	Tombes de TOUMANI et BOUBOU DOUCOURE	Fondateurs du village de Goumbou vers le 8 ^e siècle
11		Tombe de ALI BEN ZIAD	Originaire de l'Espagne
12	Koly	Puits Sacré	Puits des premiers habitants Mossi du village de Koly
13	Koly	Tombe de DEMBA DIABIGUE dit DEMBAGNOUMA	Saint de Koly
	<i>Objets Traditionnels</i>		
14		« Diangou Dimmé »	Tan-tan historique joué à l'occasion de grands événements
15		« Mossi Naba »	Statuette en bois
16		Fusil de la guerre de Djéméné	Datant de la pénétration Coloniale

Source : Mairie de Goumbou

Il faut signaler l'existence dans la Commune de plusieurs types de groupes folkloriques. Il s'agit de :

- « Dangou » et « Dougougué » à Goumbou ;
- « Toubal » à Dougouni.

Ces potentialités touristiques ne sont pas exploitées et aucune structure d'accueil n'existe dans la ville excepté le centre polyvalent, construit par Jean Amadou TIGANA un ressortissant de Goumbou. Il est composé de quatre (4) chambres, des toilettes, d'une case ronde et d'une piste.

5.3.3 Transport :

Le transport est géré dans la commune par un Syndicat des transporteurs routiers. Aucune structure administrative chargée du secteur n'existe dans la commune. Les transporteurs assurent les déplacements des populations vers les diverses foires qui ont lieu à l'intérieur de la commune. Les véhicules desservant Nara et la Mauritanie assurent le transport des passagers de la commune.

Les charrettes jouent également un rôle important dans le transport des produits agricoles vers les marchés.

Les moyens de transports utilisés sont : les cars de 22 places, les minibus et les camions. Goumbou ne dispose pas de parc auto. Le transport des populations de Goumbou est assuré par les véhicules de Nara.

Le transport des passagers et des marchandises s'effectue sur les axes Bamako – Goumbou -Dilly – Nara - Mauritanie.

Les marchandises transportées sont les céréales, les produits de cueillette, le charbon de bois et le bois de chauffe.

Les différents moyens de transport permettent de faciliter les échanges à l'intérieur de la commune et entre la commune et les autres localités.

Le secteur du transport reste cependant confronté à de nombreux problèmes qui sont :

- l'état défectueux de la Route Nationale N° 4 (RN4) ;*
- l'absence de gare routière ;*
- la vétusté du parc.*

Le développement du transport reste lié à l'amélioration des infrastructures routières, à l'aménagement d'une gare routière et à une bonne gestion du secteur.

5.3.4 Institutions financières :

La seule institution financière existante dans la ville de Goumbou est la caisse associative d'épargne et de crédits Kondo Djiguina, mise en place par le PRP/FODESA en 2003.

Cette structure finance des activités génératrices de revenus pour les femmes, mais reste confrontée aux préjugés religieux. En effet les hommes assimilent l'activité de la caisse à de l'usure.

5.3.5 Administration et ONG

Administrativement, la Commune relève du Cercle de Nara. L'essentiel des services administratifs se trouve à Nara, ville située à 27 Km du chef lieu de Commune (Goumbou).

Les services existants dans la Commune sont :

- l'Antenne de la Conservation de la Nature (ACN);*
- le Poste de Contrôle et de Réglementation (PCR);*
- l'Antenne d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Équipement Rural (AACAER) ;*
- la mairie.*

Des organisations non gouvernementales (ONG) et des projets de développement interviennent pour le développement socio-économique de la ville. Ce sont :

- l'Association pour la Formation et l'Appui au Développement (AFAD) ;
- l'Agence Japonaise de Consultants en Matière de Foresterie (JOFCA) ;
- le Fonds de Développement pour le Sahel (FODESA) ;
- l'ONG SAHEL 21 ;
- le Projet de Gestion de la Végétation Autochtone (PGVA) ;
- l'ONG STOP SAHEL ;
- l'ONG Agro Action Allemande (AAA) ;
- Le Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP).

Les informations sur les ONG et les Projets sont indiquées dans le tableau N° 15 ci-après :

Tableau N° 15: Informations sur les ONG et Projets

N°	Désignation	Date d'ouverture	Typologie	Activités	Cibles	Financement
01	AAA	2005	ONG Allemande	Mise en place de banques de céréales	Populations	Allemagne
02	AFAD	1987	ONG	Santé Education et Décentralisation	Populations	PRP /Suède
03	FODESA	2000	ONG	Appui technique et financier	Femmes et Organisations féminines	FIDA/Budget National
04	JOFCA	1992	ONG Japonaise	Arboriculture et reboisement	Paysans et organisations féminines	Japon
05	PGVA	2004	Projet	Protection de l'Environnement	Populations	Budget National
06	PRP	2003	Projet	Mise en place micro crédit	Populations	Budget National
07	SAHEL 21	1999	ONG	Micro crédit , hydraulique et appui au CSCOM de Goumbou	Populations	Canada
08	Stop Sahel	2001	ONG	Plate forme de gestion traditionnelle des conflits	Chefs traditionnels et les élus locaux	NOVIB Coopération Néerlandaise

Source : Mairie de Goumbou – Octobre 2005

Les chambres locales d'agriculture et de métiers, la coopérative des éleveurs sont des interlocutrices privilégiées des ONG et des Projets de développement.

5.3.6 Ressources financières :

Les ressources financières sont constituées essentiellement d'impôts et de taxes. Ces impôts et taxes sont :

- la TDRL : Taxe de Développement Régional et Local ;

- l'ITTS : Impôts et Taxes sur Services ;
- la Taxe d'abattage ;
- la Taxe de voirie ;
- la Taxe sur le bétail ;
- la Patente ;
- les Vignettes ;
- la Taxe de sortie de véhicules de transport ;
- la Taxe sur l'exploitation des moulins.
- les ristournes versées par le Service de la Conservation de la Nature (vente de produits forestiers) ;
- les taxes perçues sur les marchés et foires ;
- les taxes sur l'ensemble des prestations de service à caractère administratif (légalisation, délivrance d'acte d'état civil, copies etc.).

Les autres ressources financières sont constituées par la dotation générale au titre de la décentralisation, les dons et legs du jumelage, et les frais d'édilité (vente de parcelles).

5.3.7 Coopération Décentralisée :

+ Relations avec la France :

Elles se limitent à la collaboration entre un ressortissant de Goumbou en France Jean Amadou TIGANA et la Commune de Ouagadou.

+ Jumelage avec les Espagnols :

Le jumelage avec la Commune Espagnole de VEGAS DEL GENIL en ANDALOUSIE date d'Avril 2004. Les actions entreprises ont porté sur la santé, l'éducation, le sport et l'arboriculture (plantation d'oliviers). Les réalisations faites sont entre autres :

- la réhabilitation d'une pompe solaire à Goumbou ;
- la réhabilitation d'une pompe manuelle à Goumbou ;
- le recrutement d'un médecin pour le CSCOM de Goumbou ;
- le don de matériels médicaux et scolaires ;
- l'équipement de la Radio « Voix du Ouagadou » ;
- le don d'équipements sportifs (tenues) et mise en jeu de coupe ;
- le parrainage de deux cent (200) enfants de parents démunis vivant dans la Commune ;
- l'offre de milliers de pieds d'Oliviers.

Les Espagnols ont initié beaucoup de projets dans la Commune de Ouagadou, et collaborent également avec l'association créée par Monsieur Jean Amadou TIGANA. Ils ambitionnent de développer la culture et le traitement industriel de l'olive. Le développement du sport reste l'un des axes forts de cette coopération.

5.3.8 Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire :

➤ Atouts :

Les atouts sont :

- une coopération décentralisée très active et bénéfique à toute la commune ;
- une potentialité touristique énorme mais qui reste inexploitée faute de promotion et d'infrastructures adéquates (accès, hébergement etc.).

➤ Faiblesses :

Les faiblesses sont entre autres :

- l'exploitation anarchique de la roche (granit) dégradant l'environnement ;
- la population pratique beaucoup le commerce mais aucune structure, ni équipement adéquat n'existe : pas de marché aménagé, transport à l'état primaire, voies impraticables etc. ;
- tous les services publics et les ONG sont basés à Nara.

✦ Conclusion :

- ❖ La ville de Goumbou à l'image de la Commune de Ouagadou est une zone agro pastorale. Les aléas climatiques, la déforestation, le manque d'aménagement des pâturages, et les faibles rendements constituent des obstacles à l'expansion du secteur primaire.
- ❖ Le secteur secondaire est presque inexistant dans la ville de Goumbou. Les activités dans ce domaine se résument à l'artisanat avec l'extraction de pierres plates. Aucune autre structure chargée de l'artisanat n'existe dans la ville.
- ❖ Le secteur tertiaire pourrait apporter une contribution substantielle à l'économie locale si certaines actions sont initiées :
 - L'aménagement d'un centre commercial ;
 - Une meilleure organisation des transports ;
 - L'information, la sensibilisation et l'investissement dans le secteur touristique ;
 - Le développement de la coopération décentralisée avec les partenaires Espagnols et Français.

VI. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1- Voirie :

6.1.1 Maillage :

La voirie est constituée par les tronçons de la RN4 et de la RR6 et des ruelles. La longueur du tronçon de la RN4 dans la ville est de 3,200 km.

La longueur du tronçon de la RR6 dans la ville est de 1,700 km. La RR6 relie Goumbou à Dilly-Ballé et à Nioro.

Les ruelles sinueuses avec des emprises qui varient de 2 à 4 mètres aboutissent généralement sur la RN4. Certaines ruelles aboutissent dans des concessions et celles qui ont été bornées par les colonisateurs ne sont plus perceptibles dans la ville.

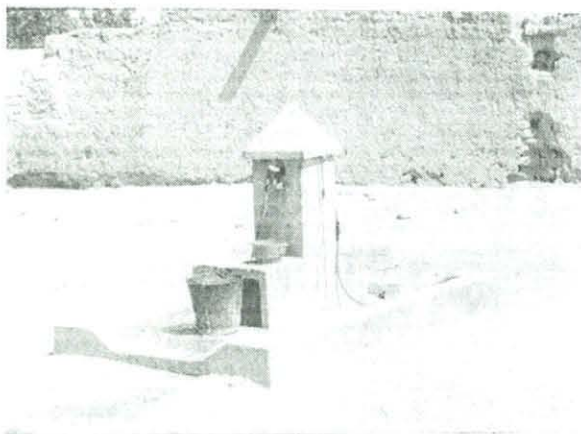
6.1.2 Ouvrages d'art :

Il n'existe plus d'ouvrages d'art dans la ville. Le radier réalisé en juin 1982, par la subdivision des routes de Kolokani au niveau du jardin des femmes sur la RN4, a été emporté par les eaux de pluies.

6.2 Réseaux divers :

6.2.1 Alimentation en Eau :

Il existe un réseau d'adduction d'eau dans la ville de Goumbou depuis Mars 2000, grâce à la Coopération Allemande à travers la KFW et à la contribution financière de la population.



Borne fontaine

Le réseau de 17 km de longueur est alimenté par un forage équipé de pompe. Ce forage est réalisé sur une nappe aquifère située à 24 km de la ville. Il est alimenté par deux (2) groupes électrogènes de 32 KVA et 40 VA. La capacité du château est de 1000m³ et le m³ d'eau coûte 375 Fcfa. Le nombre de bornes fontaines alimentant la ville de Goumbou est de cinquante (50).

6.2.2 Electricité :

Aucun réseau électrique n'existe dans la ville. Les besoins sont partiellement satisfaits par les groupes électrogènes, les panneaux solaires et les batteries.

Le CSCOM dispose d'un groupe électrogène qui n'est pas toujours fonctionnel.

6.2.3 Télécommunications :

Une radio dénommée « Voix de Ouagadou » a été aménagée dans les locaux de la mairie par les Espagnols. Datant seulement de cinq mois, elle a une grande audience auprès des populations de la commune.

Pour la couverture télévisuelle, la ville profite de la station TV – FM de l'ORTM de Nara. Le bureau du comité de gestion de l'adduction d'eau et le CSCOM disposent de RAC.

6.3. Environnement :

A l'instar de tout le cercle, la commune de Ouagadou connaît l'épineux problème de dégradation des ressources forestières dû à la coupe abusive du bois et aux feux de brousse.

6.3.1 Assainissement :

L'assainissement intègre plusieurs composantes dont :

- le drainage des eaux pluviales ;
- la gestion des déchets liquides ;
- la gestion des déchets solides.

❖ Eaux pluviales :

Les mares, constituant les exutoires des eaux pluviales, doivent être aménagées et protégées pour mieux conserver l'eau. Les principales mares sont :

- la mare Kigné située à Farbaga;
- la mare Doussouha située à Farbaga;
- la mare Haraba située à Farbaga;
- la mare Khaguankaré située à Farbaga;
- la mare Modi Gounba située à Dianguinaga 1;
- la mare Wankomba située à Dianguinaga 1;
- la mare Hariankaré située à Farbaga;
- la mare Sitalé située à Yassara.

Les eaux pluviales qui sont drainées vers les mares, créent sur leur passage de légères excavations sur le sol, dégradant ainsi les rues.

❖ Déchets liquides :

A l'exception du centre polyvalent et du logement abritant la mairie où les eaux usées sont collectées et traitées dans des fosses septiques, la quasi-totalité des autres concessions déversent les eaux usées dans la rue ou dans des fosses non aménagées. Les latrines sont généralement de type traditionnel.

Il n'existe pas de puisard à Goumbou et les eaux usées s'infiltrent facilement dans le sol. La ville ne dispose pas de spiros pour la vidange des latrines. Une fois remplies, les latrines sont abandonnées et de nouvelles sont implantées ailleurs.

❖ *Déchets solides :*

Il s'agit des ordures ménagères, des ordures du marché, des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux. Il n'y a aucune structure chargée de la collecte des ordures ménagères. Pendant des événements importants, le groupement des jeunes assure le balayage et la collecte des ordures dans la ville. Les mares et les trous d'extraction de banco constituent les seuls dépotoirs de la ville.

Les commerçants s'occupent de l'entretien du marché.

Les déchets biomédicaux sont brûlés à ciel ouvert dans la cour du CSCOM.

Les cadavres d'animaux sont déposés en bordure ou dans les mares.

6.3.2 Situation de l'écosystème :

Les problèmes environnementaux sont très cruciaux dans la ville et dans les villages. Ils sont dûs :

- à la coupe abusive du bois et les feux de brousse qui détruisent l'essentiel du couvert végétal et accentuent la déforestation ;*
- aux différents dépôts anarchiques qui souillent l'eau des mares et dégradent fortement le cadre de vie ;*
- aux cimetières situés dans les concessions et un peu partout dans la ville ;*
- à l'insalubrité de l'ancien abattoir et la situation du nouveau construit au bord d'un collecteur naturel qui draine les eaux et les déchets vers la mare « kigné » ;*
- au parcage des animaux dans les concessions et aux parcs à bétail situés en pleine ville.*

Le développement économique durable ne peut se faire et se perpétuer que dans un environnement sain.

↓ Conclusion :

Les conclusions retenues à partir de ces constats sont :

❖ La voirie : insuffisance des voies de circulation :

Les infrastructures routières de la commune et de la ville sont insuffisantes et ne facilitent guère les échanges. En effet la RN4 et la RR6 sont les seules voies praticables en toute saison malgré leur mauvais état.

➤ Les réseaux divers :

Ils sont très limités :

- la ville ne dispose pas de réseau électrique ;
- le réseau d'adduction d'eau ne couvre pas les besoins de la ville ;
- la radio « voix du Ouagadou » et les deux (2) RAC sont les seuls moyens de communication.

❖ La dégradation du cadre de vie :

Elle est due entre autres :

- au manque de réseau pour le drainage des eaux pluviales et à la pollution des mares dont l'eau est utilisée pour les besoins domestiques et l'abreuvement du bétail ;
- à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- aux nombreux cimetières localisés dans les concessions et dans la ville ;
- au manque d'espaces libres et d'espaces verts.

VII. EQUIPEMENTS :

Il s'agit d'équipements collectifs indispensables qui assurent à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs, cultes etc.

7.1. Equipements administratifs :

Seuls le comité de gestion de l'adduction d'eau et la caisse Kondo Jigima disposent de locaux situés en bordure de la RN4. Les autres services déconcentrés de l'Etat et la Mairie sont dans des bâtiments baillés.

7.2 Equipements socio - sanitaires

A noter qu'aucun espace n'est prévu pour les activités des femmes.

Le CSCOM est le seul équipement socio-sanitaire de la ville de Goumbou. Il a été créé en 1994 à Yassara sur une superficie de 1500m², et comprend :

- des bureaux ;*
- une salle de consultation ;*
- une maternité ;*
- une pharmacie (dépôt) ;*
- des logements ;*
- des latrines.*

Le CSCOM ne dispose pas d'incinérateur, ni de morgue. Il dispose de l'eau courante, d'un petit groupe électrogène pour l'alimentation en électricité.

Le personnel est composé de :

- un médecin ;*
- un technicien supérieur de santé ;*
- un aide-soignant ;*
- une matrone ;*
- un pharmacien ;*
- une infirmière (femme de salle) ;*
- un gardien.*

Les partenaires Espagnols assurent les salaires du médecin et du pharmacien. L'ONG Sahel 21 aide le CSCOM pour la prise en charge de l'aide-soignant et de la matrone.

Les statistiques au niveau du CSCOM sont consignées dans le tableau N° 16 ci-après :

Tableau N° 16 : Consultations en 2004

N°	Localités	Pop PEV -VA	Pop Cons.Prénatale	Pop Cons.Curative	Pop Planning Familial
1	Dembassala	15	49	983	216
2	Dougouini	8	24	489	108
3	Goumbou	139	450	9004	1987
4	Kolly	17	56	1115	245
5	Kaloumba	20	65	1307	288
6	Sabougou	10	30	605	133
7	Toulel	10	33	655	144

Source : CSCOM Goumbou

Il ressort de l'analyse de la situation socio-sanitaire le constat suivant :

➤ la santé humaine :

- le sous équipement du CSCOM ;
- la mauvaise localisation du Cscom par rapport à la ville.

➤ la santé animale :

- le manque de parc de vaccination ;
- le manque de pharmacie vétérinaire.

Les principales maladies rencontrées sont :

- le paludisme ;
- les maladies diarrhéiques ;
- les traumatismes ;
- la bilharziose ;
- les affections oculaires.

7.3 Equipements scolaires :

Les équipements scolaires de la ville sont :

- un (1) groupe scolaire réalisé sur un terrain d'une superficie de 5,55 ha situé dans le quartier Farbaga ;
- une medersa communautaire, d'une superficie de 1085 m², située dans le quartier Yassara ;
- une medersa privée réalisée sur un terrain d'une superficie de 10 ha située dans le quartier Yassara.

Nb : le premier cycle construit en 1898 est devenu le second cycle. En 1952, des classes et des bureaux supplémentaires ont été construits.

Les hameaux de Goumbou (Diagaba, Soutourabougou et Nima Bellabougou) disposent d'écoles communautaires.

Les données relatives aux équipements scolaires sont indiquées dans le tableau N° 17 ci-après :

Tableau N° 17 Equipements Scolaires

N°	Designation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Superficie	Observations
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL							
1	1er Cycle	1952	En dur	Assez bon	Furbeqa	Terrain de 5,5 ha	Non clôturé (classes, bureaux et latrines)
2	Second Cycle	1898	En dur	Assez bon	Furbeqa MEDERSAS		
3	Medersa Communautaire	1995	En Semi- dur	Assez bon	Furbeqa	Terrain de 1085 m2	Non clôturée (avec latrines)
4	Medersa Privée	1995	En dur	Bon	Yissira	Terrain de 10 ha	Non clôturée (avec bureau et latrines)

Source : Direction Groupe Scolaire de Goumbou

Les effectifs des élèves et maîtres sont indiqués dans le tableau N° 18 ci-après :

Tableau N° 18 : Tableau des Effectifs : Elèves – Personnel – Répartition (2005)

N°	Nom de l'Ecole	Nombre classes	Effectif Elèves			Effectif enseignant	Ratio Elèves/Maître
			Garçons	Filles	Total		
<i>Premier cycle</i>							
1	1 ^{er} cycle	6	257	174	431	7	62
<i>Second cycle</i>							
2	Second cycle	3	160	41	201	5	40
<i>MEDERSAS</i>							
3	Medersa Communautaire	6	190	129	319	9	35,4
4	Medersa Privée	9	106	30	136	5	27,2

Source : Direction Groupe Scolaire Goumbou

L'essentiel des écoles et medersas se trouve dans les quartiers de Farbaga et Yassara. Ce qui oblige les élèves des quartiers situés à l'Est de la ville à parcourir au moins un (1) kilomètre pour accéder aux infrastructures scolaires. Les programmations d'équipements scolaires doivent corriger ce déséquilibre.

7.4 Equipements commerciaux :

Les équipements commerciaux se résument au marché, à l'abattoir et au marché à bétail.

7.4.1 Marché :

Datant de la création du village, le marché de Goumbou est situé dans le quartier de Dianguinaga II longeant la route nationale numéro 4 (RN4). La foire s'y tient tous les jeudis. Il est constitué essentiellement de hangars couverts de paille entourés de boutiques et de magasins. C'est la seule foire hebdomadaire de la Commune de Ouagadougou.

Le marché qui se trouve aux abords de la mare « kigné » et le long de la RN4, dispose de deux (2) blocs de latrines traditionnelles, construits par les commerçants et la mairie de Ouagadougou.

La foire hebdomadaire se tient sur la place du marché et accueille les forains de divers horizons. Le ravitaillement du marché est assuré par des camions, des minibus, des charrettes et des engins à deux (2) à roues.

7.4.2 Abattoir :

L'aire d'abattage située au Nord-Ouest de la ville est toujours utilisée malgré la construction du nouvel abattoir.

Le nouvel abattoir construit en 2005 est situé dans le quartier de Dianguinaga I. Il a une superficie de 900m² et est constitué d'une plate-forme en béton couverte et d'un magasin. L'abattoir ne dispose pas d'un système de traitement des déchets qui, compte tenu de sa position, sont drainés vers la mare « kigné ».

Les abattages sont contrôlés par le Poste de Contrôle et de Réglementation.

7.4.3 Marché à bétail :

Le marché hebdomadaire de bétail se tient au bord de la mare « kigné ». Le marché à bétail n'a pas de site propre.

Les données sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau N° 19 ci-après :

Tableau N° 19 Equipements Commerciaux

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	observations
1	Marché hebdomadaire	Avant la colonisation	Hangar en paille Boutiques et magasins en dur	Mauvais état	Dianguinaga II	Non disponible
2	Abattoir	2005	En dur	Bon état	Dianguinaga I	Non clôturé
3	Marché à bétail	Avant la colonisation	Non aménagé	Mauvais état	Dianguinaga II	Non disponible

Source : « CAU HK » Atelier de Goumbou Novembre 2005

7.5 Equipements de Transport et de sécurité :

7.5.1 : Equipement de transport :

Il n'existe pas de gare routière dans la ville. Les véhicules stationnent le long de la RN4 encombrant davantage un espace déjà étroit servant de marché pendant les jours de foire. Les charrettes stationnent au bord des mares les jours de foire.

Il n'existe pas de garage de réparation de véhicules. Quelques réparateurs de motos sont installés le long de la RN4.

La ville de Goumbou dispose d'une piste d'atterrissage datant de la période coloniale. Elle est située à environ trois (3) kilomètres à l'Est de la ville, entre Goumbou et Nara. La piste est dans un très mauvais état.

7.5.2 Equipements de Sécurité :

Il n'existe aucun équipement de sécurité dans la ville de Goumbou.

La Commune et la ville relèvent de la zone de sécurité existante, et de la zone militaire de Nara (prévue par le SDU de la ville de Nara 2004).



Centre d'accueil

7.6 Equipements Sportifs – Culturels et de Loisirs :

Les équipements sportifs de la ville se limitent aux deux (2) aires de jeux localisées à Dianguinaga I et à Dianguinaga II.

Le centre d'accueil construit en 2003 à Yassara a une superficie de 1850 m². C'est un centre polyvalent pouvant accueillir des activités culturelles, de loisirs, et d'hébergement. Il est l'unique équipement du genre dans la ville, et a été réalisé avec l'appui de l'association de Jean Amadou TIGANA.

7.7 Equipements Culturels :

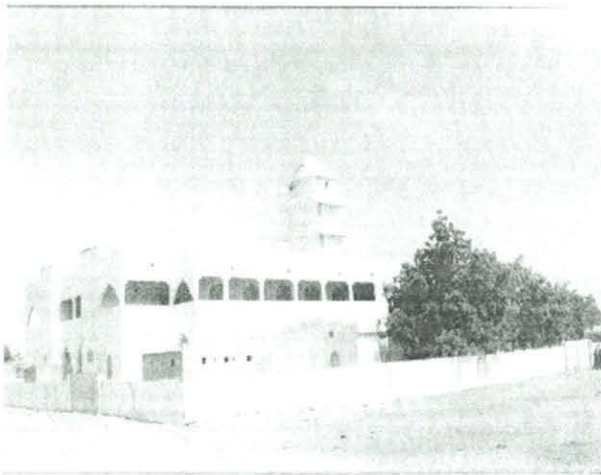
Ils sont constitués de mosquées et de multiples cimetières.

Les données relatives aux équipements Culturels sont indiquées dans le tableau N° 20 ci-après :

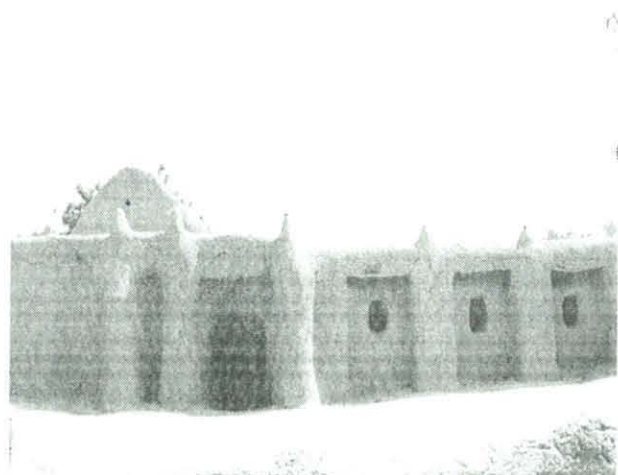
Tableau N° 20: Equipements Culturels

N°	Quartiers	Mosquées	Cimetières	Observations
1	Yassara	5	2	des tombes se trouvent dans les concessions
2	Farbaga	1	2	des tombes se trouvent dans les concessions
3	Dianguinaga I	3	2	des tombes se trouvent dans les concessions
4	Dianguinaga II	2	8	des tombes se trouvent dans les concessions
	Total	11	14	

Source : « CAU HK » Atelier de Goumbou Novembre 2005



Mosquée du Vendredi



Mosquée millénaire

7.8 Equipements de Télécommunication :

La couverture télévisuelle est assurée par la Station ORTM de Nara. La station IKATEL de Nara ne couvre pas la ville de Goumbou

La radio « Voix du Ouagadou » non encore officielle est le seul équipement du genre de la ville de Goumbou. Cette radio équipée par les partenaires Espagnols est logée dans le local qui abritait la mairie.

**DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT DE PLANIFICATION**

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

Les principaux problèmes identifiés et qui se posent dans la ville de Goumbou sont :

- *la précarité de l'habitat ;*
- *la non structuration du tissu urbain (le réseau de voirie existant est un véritable labyrinthe) ;*
- *l'insuffisance d'équipements collectifs dans tous les domaines ;*
- *l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable de la ville ;*
- *le non aménagement des mares qui seroent aussi de dépotoirs ;*
- *la mauvaise gestion des déchets et des eaux pluviales.*

Pour permettre à la ville de Goumbou de jouer son rôle de centre de développement des activités de la commune de Ouagadougou, certaines actions prioritaires s'imposent :

- *la réhabilitation du tissu existant afin d'aérer et d'améliorer l'habitat ;*
- *l'aménagement de nouvelles zones d'habitat pour satisfaire les besoins ;*
- *le relèvement du niveau d'équipement de la ville par la construction d'équipements collectifs nécessaires à l'épanouissement de la population ;*
- *la viabilisation de la ville avec la réalisation de voies, de réseau de drainage des eaux pluviales et de réseau électrique ;*
- *l'aménagement des mares pour le développement du maraîchage, de la pisciculture et l'abreuvement du bétail ;*
- *la protection des sols pour améliorer les rendements de l'agriculture.*

I - ZONAGE :

Le zonage est l'articulation cohérente des différents espaces réservés pour l'Habitat, les zones d'activités, les réserves foncières et l'armature verte. Il fixe les fonctions premières des sols se trouvant dans la ceinture urbaine.

Le présent zonage tient compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation des sites et paysages naturels ou urbains.

1.1 Zones d'habitat :

1.1.1. Habitat existant:

La ville de Goumbou n'a pas bénéficié d'opération d'aménagement en dehors du tracé des voies qui date de la période coloniale. D'où la nécessité d'initier des opérations de réhabilitation dans la ville.

En plus du remodelage de la structure, des équipements urbains de base doivent être réalisés pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Des zones de recasement situées au Nord d'une superficie de 8,61 ha et au Sud d'une superficie de 12,87 ha permettront d'accueillir des populations touchées par la réhabilitation du tissu existant.

1.1.2. Futures zones d'habitat :

Les superficies pour les futures zones d'habitat sont estimées sur la base :

- du taux d'accroissement de la ville qui est de 1,7% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 ;
- du nombre moyen de personnes par concession qui est estimé à 12 personnes ;
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation fixée à 500m² ;
- de la balance du territoire qui prévoit pour les parcelles un taux de 58% et pour les VRD-équipements un taux de 42% ;
- des besoins non satisfaits en logement.

La population additionnelle de la ville (2005 - 2025) est de 3647 habitants

- Superficie moyenne des parcelles : 500 m² ;
- Nombre de parcelles à créer : 304 parcelles ;
- Superficie des parcelles : 304 x 500 m² : 15,2 ha (58%) ;
- Equipement et VRD (42%) : 11,00 ha.

Superficie totale : 26,2 ha

Pour prendre en charge les besoins non satisfaits 30% de la superficie ont été ajoutés à la superficie totale soit 8 hectares. La superficie totale à prévoir pour l'habitat est de 35 hectares environ.

La répartition entre les deux (2) types d'habitat donne :

- Habitat Administré : 22,75 ha (65%) – 23 ha
- Habitat Planifié : 12 ha (35%) – 12 ha.

Les deux zones d'Habitat Administré seront localisés respectivement à l'Ouest et à l'Est de la ville. Pour ce qui concerne les zones d'Habitat Planifié, elles sont prévues au Nord et au Sud de la ville. Ces futures zones d'habitat ont été localisées autour du tissu existant de manière à assurer un développement linéaire de la ville.

Dans le morcellement de ces zones, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spécifiques des personnes âgées, aux jardins d'enfants, et aux espaces publics (place et espaces verts) etc.

1.2. Zones d'Activités :

1.2.1. Zone de bureaux :

La fonction et le rôle que la ville de Goumbou doit jouer dans la promotion et le développement des activités de la commune de Ouagadou, nécessitent l'implantation de certains services.

A cet effet, une zone de 19 ha a été réservée aux bureaux au Sud-Est de la ville. Cet espace pourra accueillir les services, les assurances et éventuellement des banques.

1.2.2. Zones Commerciales :

➤ **Marché existant :**

L'aménagement de ce marché sera programmé dans la réhabilitation du tissu existant.

➤ **Centre Commercial :**

La ville de Goumbou échange principalement avec les villes de Bamako, Dilly et Nara.

Le centre commercial d'une superficie de 6,4ha est prévu à l'Ouest de la ville, non loin de l'intersection de la route Bamako- Nara (RN4) et de la route de Dilly.

1.2.3. Zone Sanitaire :

Une zone sanitaire couvrant une superficie de 3,00ha et située à l'Est de la ville est contiguë au jardin des femmes. Cette zone accueillira le second CSCOM et éventuellement le complexe sanitaire proposé par les partenaires Espagnols

1.2.4. Zone des Petites et Moyennes Industries (PMI) :

Le SDAU de Nara, qui a été élaboré en 2004, avait proposé une Zone Industrielle. Compte tenu de la distance qui sépare la ville de Goumbou du chef lieu de cercle (27Km). La proposition d'une autre Zone Industrielle n'est pas parue opportune.

Cependant, la vocation agro-pastorale de la ville de Goumbou en particulier et de la commune de Ouagadou en général incite à programmer une zone réservée exclusivement aux Petites et Moyennes Industries (PMI). Ces petites industries permettront la transformation des produits de l'élevage et de l'agriculture.

Le projet des partenaires Espagnols relatif à la production et à la transformation des olives, pourra être programmé dans cette zone qui couvre une superficie de 12 ha et est située au Sud-Ouest de la ville.

1.2.5. Zones Artisanales :

Le développement de l'artisanat reste lié à la promotion du secteur touristique.

La zone réservée à l'artisanat de services est contiguë au centre commercial et à une superficie de 1,00 ha.

L'artisanat d'art est prévu sur une superficie de 1ha localisée au Nord de la mare « KIGNE ».

1.2.6. Zones Hôtelières :

Goumbou, ville millénaire chargée d'histoire, disposant de plusieurs sites touristiques non exploités, doit bénéficier d'infrastructures d'accueil adéquates afin d'assurer une promotion de ce secteur. Pour ce faire deux (2) zones d'hôtels ont été prévues à l'Ouest et à l'Est de la ville.

La zone hôtelière, située à l'Ouest, couvre une superficie de 4,00 ha et celle de l'Est couvre une superficie de 2 ha.

Au niveau des futurs lotissements, de petites structures d'accueil seront programmées.

1.2.7 Zones maraîchères :

La priorité est de rendre opérationnels les deux (2) périmètres maraîchers des femmes, en résolvant le problème d'eau. L'aménagement des principales mares tiendra compte de l'activité de maraîchage.

Deux (2) zones maraîchères ont été retenues, l'une à côté de la station de pompe solaire et l'autre aux alentours de la mare de Haraba située au Nord de la ville.

1.3. Armature Verte :

Les espaces boisés remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leur programme d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème.

L'armature verte proposée concerne :

- *la ceinture verte qui protégera la ville contre les vents tout en améliorant la couverture végétale ;*
- *la bande verte d'environ 100m séparant la zone des petites et moyennes Industries (PMI) de l'habitat, d'une superficie de 6.6 ha ;*
- *les espaces verts situés en bordure de toutes les mares de la ville, diminueront la vitesse d'évaporation de l'eau de ces mares, tout en fixant les bordures ;*
- *le jardin botanique situé sur un site propice à cette activité localisé à 8Km de la ville de Goumbou. L'espace se trouvant non loin de Duna couvre une superficie d'environ 40ha.*
- *la plantation d'oliviers dans le cadre de la coopération décentralisée avec les espagnols.*

Un jardin botanique, d'une superficie d'environ 40 ha, a été prévu sur la route de Nara, à 8 km de la ville de Goumbou.

1.4 Réserves foncières :

Les réserves foncières, d'une superficie de 33,6 ha, permettront de satisfaire les besoins spécifiques.

Ces réserves se répartissent ainsi qu'il suit :

- *au Nord-Ouest de la ville la réserve a une superficie de 6,3 ha ;*
- *à l'Ouest de la ville, la réserve a une superficie de 16,3 ha ;*
- *au Sud de la ville, la réserve a une superficie de 6 ha ;*
- *au Nord-Est de la ville, la réserve a une superficie de 5 ha.*

II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1 Voirie :

La trame viaire s'articule sur les deux (2) voies classées : la RR6 et la RN4. Le grand maillage structure l'ensemble de la ville et permet l'accès aux grandes zones d'activités et aux équipements collectifs.

Une voie de ceinture de 50 m d'emprise circonscrit l'évolution de la ville pour les vingt (20) prochaines années. Cette voie permet de dévier le trafic de gros porteurs vers l'extérieur de la ville sécurisant ainsi l'intérieur.

Les actions à mener concernant la voirie sont indiquées dans le tableau N° 21 ci-après :

Tableau N° 21 : Réseau de voirie :

Désignation	Longueur (Km)	Emprises (m)	Orientations	Localisations	Actions à mener
1	7,6	30	Ceinture	Ceinture	Bornage /Nettoyage
2 (RR6)	1,7	20	Nord - Sud	Relie la zone PMI et la ceinture Nord	Bitumage
3	2,5	20	Ouest Est	Traverse Yassara et les 2 Dianganaga	Latérisage
4	0,925	15	Nord - Sud	Relie la ceinture Nord à la RN4	Latérisage
5	0,950	15	Ouest - Est	Relie la Voie 6 à la ceinture Est	Latérisage
6	1,5	15	Nord - Sud	Relie la ceinture Sud à l'hippodrome	Bitumage
7	0,525	20	Ouest - Est	Route de Dilly dans la ville	Latérisage
8	0,475	20	Nord - Sud	Voie traversant Dianganaga I	Latérisage
10	1,580	20	Nord - Sud	Relie la zone bureaux au CTP	Bitumage
RN4	3,200	30	Nord-Sud	Traverse la ville	Bitumage
TOTAL	20,955				

« CAU HK » Atelier de Goumbou Novembre 2005

➤ Ronds points :

Il est prévu l'aménagement de trois (3) carrefours situés respectivement au niveau de :

- l'intersection de la route de Dilly (RR6) et de la voie de ceinture Nord- Ouest ;
- l'intersection de la route de Bamako (RN4) et de la voie de ceinture Sud- Ouest ;
- l'intersection de la route de Nara (RN4) et de la voie de ceinture Nord- Est.

2.2. Réseaux Divers :

2.2.1. Adduction d'Eau :

L'extension et l'augmentation de la capacité du réseau d'adduction d'eau seront indispensables pour la prise en charge de tous les besoins. Ce réseau sera complété par des Puits à Grand Diamètre (PGD) qui prendront en charge les besoins d'eau de maraîchage, qui est la principale activité des femmes de Goumbou.

2.2.2. Electricité :

Le développement des activités liées à l'électricité et le fonctionnement des petites et moyennes industries, ne peuvent se faire sans une source d'énergie fiable. Il est donc proposé l'installation d'une centrale thermique pour les besoins domestiques et économiques.

2.2.3. Télécommunications :

Il est prévu :

- l'installation d'un central téléphonique ;
- l'extension du réseau Ikatel de Nara pour couvrir Goumbou ;
- l'installation du réseau MALITEL.

2.3. Environnement :

2.3.1. Assainissement :

➤ Eaux pluviales :

Les mares, constituant les exutoires des eaux pluviales, doivent être aménagées et protégées pour mieux conserver l'eau.

Pour ce faire, les mares « Kigné » et « Doussouha » seront aménagées et des plantations d'arbres seront faites sur les bordures.

Les mares « Wankoumba », « Hariankaré », « Sitalé » et « Kluguankaré » seront aménagées pour conserver l'eau avec possibilité de maraîchage.

La pisciculture pourra être effectuée dans les mares « Kigné » et « Haraba »

Le trop plein de ces mares sera drainé à l'extérieur de la ville (côté Sud) par les collecteurs artificiels à créer.

Le réseau de drainage des eaux pluviales est constitué de collecteurs.

Les actions à entreprendre concernant le réseau de drainage des eaux pluviales sont indiquées dans le tableau N° 22 ci - après :

Tableau N°22 : Collecteurs artificiels à créer

N°	DESIGNATION	LONGUEUR (Km)	LOCALISATION
1	Collecteur ceinture (I)	8,125	Ceinture
2	Collecteur II	2,500	Le long de la voie N° 3
3	Collecteur III	0,950	Le long de la voie N°5
4	Collecteur IV	1,700	Le long de la voie N°2
5	Collecteur V	0,925	Le long de la voie N°4
6	Collecteur VI	1,500	Le long de la voie N°6
7	Collecteur VII	1,580	Le long de la voie N°10
	TOTAL	17,28	

« CAU HK » Atelier de Goumbou Novembre 2005

La longueur totale des collecteurs artificiels à créer est de 17,28 Km.

➤ *Déchets liquides :*

Pour une meilleure gestion des eaux usées domestiques chaque concession doit disposer d'une fosse septique, d'un puisard et de latrines améliorées.

La ville doit être dotée de spiros pour l'évacuation des excréta des latrines traditionnelles.

➤ *Déchets solides :*

Les mesures proposées pour la gestion adéquate des déchets solides sont entre autres :

- *la création de structures de gestion des déchets ;*
- *l'application des lois et textes en vigueur ;*
- *la création de GIE d'assainissement ;*
- *la création de comités de salubrité dans chaque quartier ;*
- *la création d'un service de voirie municipale ;*
- *la vulgarisation des poubelles réglementaires ;*
- *la création d'une décharge finale en dehors de la ceinture, au Sud-Ouest ;*
- *l'aménagement d'un dépôt de transit dans chaque quartier pendant la réhabilitation de la ville ;*
- *la dotation des deux (2) CSCOM en Incinérateur,*
- *l'interdiction de déposer les cadavres d'animaux dans les mares.*

2.3.2. Préservation de la nature :

Un système adéquat de drainage des eaux pluviales et une saine gestion des déchets liquides et solides participent en grande partie à la protection du cadre de vie. Ces actions doivent être complétées par :

- *la plantation d'arbres le long de la voie de ceinture et au bord des mares à aménager ;*
- *la multiplication et la préservation des espaces verts dans la ville ;*
- *le reboisement des alignements du grand maillage ;*
- *la clôture et la désaffectation des cimetières existants. Ils seront plantés pour constituer des points verts dans la ville ;*
- *le déplacement de l'abattoir dans la zone PMI ;*
- *l'interdiction d'extraire le banco à l'intérieur de la ceinture, et la suppression des bancolières existantes.*

III. EQUIPEMENTS :

Le sous-équipement notoire de la ville de Goumbou doit être corrigé par la programmation d'équipements collectifs. Les nouveaux besoins en la matière doivent être pris en charge.

3.1. Equipements administratifs :

L'hôtel de ville qui accueillira la mairie et ses services techniques, a été prévu au Nord de la mare « Kigné » sur un site de 2,5 ha de superficie.

Les autres équipements seront prévus dans la zone de bureaux.

3.2. Equipements scolaires :

Il est prévu les équipements scolaires suivants :

- Un centre de formation professionnelle, d'une superficie de 3 ha, situé au Nord- Est de la ville ;
- Un groupe scolaire, d'une superficie de 2ha, situé au Sud-Ouest de la ville ;
- Un autre groupe scolaire situé au Sud-Est de la ville, de 1,30 ha

Il est également prévu la clôture du groupe scolaire existant et des deux (2) medersas de la ville.

3.3. Equipements Socio - Sanitaires :

Les équipements socio - sanitaires programmés sont :

- un CFAM, d'une superficie de 2ha, situé au Nord de la zone proposée pour l'artisanat de services ;
- un CSCOM d'une superficie de 0,5 ha situé au Nord-Est de la ville (Zone Sanitaire);
- un complexe parc (vaccination, parc à bétail et fourrière), d'une superficie de 5ha, situé à l'Est de la mare de KIGNE.

3.4. Equipements Sportifs et Culturels :

Il est prévu les équipements sportifs et culturels suivants :

- un hippodrome, d'une superficie de 17 ha, situé au Nord du complexe parc ;
- un complexe sportif, d'une superficie de 8 ha, situé sur la route de Dilly. Le complexe accueillira le stade municipal et un centre de formation pour sportifs ;
- une maison des jeunes, d'une superficie de 1,7ha, située au Sud-Ouest du CSCOM existant. La maison des jeunes abritera la bibliothèque et le musée.

3.5. Equipements Commerciaux :

Il est prévu :

- l'aménagement du marché existant au cours de la réhabilitation du tissu existant,
- la création d'un marché dans le centre commercial d'une superficie de 6,4 ha à l'Ouest de la ville,
- la création d'un marché à bétail dans le complexe parc au Sud du champ hippique,
- la création d'un abattoir d'un (1) ha dans la zone PMI au Sud-Ouest de la ville.

3.6. Equipements Culturels :

La ville dispose de nombreux équipements culturels. Afin de préserver l'environnement et de sécuriser les cimetières existants, il est urgent de les clôturer avant de les désaffecter.

Deux (2) nouveaux cimetières ont été prévus au Nord sur une superficie de 6ha et au Sud sur une superficie de 6ha. Ils seront aménagés et clôturés. La ville doit être dotée d'un corbillard.

La mosquée millénaire doit être préservée.

Les tombes des saints et celle de Ali Ben Ziad ont été proposées pour leur érection en mausolée.

3.7. Equipements de transport et de sécurité :

Les équipements proposés sont :

- un aérodrome avec le service de la météorologie sur le site de la piste d'atterrissage sur une superficie de 7,5 ha ;*
- une gare routière sur une superficie de 7 ha et localisée au Sud du centre commercial ;*
- un espace réservé aux services de sécurité d'une superficie de deux (2) hectares. Il est situé à l'intersection de la route de Dilly et de la route nationale N°4 (RN4).*

3.8. Equipements touristiques et de loisirs :

Les principaux sites touristiques doivent être identifiés comme tels par l'OMATHO. Les travaux d'aménagement feront l'objet d'études spécifiques.

Les zones réservées aux hôtels et aux petites structures d'accueil programmées dans les futures zones d'habitat, seront indispensables à un éventuel essor du tourisme dans la localité.

Un parc d'attraction d'une superficie de trois (3) hectares a été prévu au Sud de Dianganaga I.

IV- ESTIMATION DU COÛT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA :

L'estimation sommaire du présent Schéma porte sur les actions prioritaires à mener dès l'approbation du document en conseil des Ministres.

Elles permettront de délimiter et d'immatriculer les différents espaces programmés par le schéma ; afin de sauvegarder les vocations dévolues à ces derniers.

Tableau N° 23 : Estimation du coût des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Qté	PU Millions F CFA	Montant Millions Fcfa
I	Plan d'Urbanisme Sectoriel	u	2	25	50
II	Délimitation, Bornage et Immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	164,72	0,15	24,708
III	Délimitation et bornage voies y compris nettoyage des emprises des voies	km	17,755	0,25	4,43875
	TOTAL				79.146.750

« CAU HK » Atelier de Goumbou novembre 2005

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : **SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS CENT QUARANTE SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS CFA (79.146.750 FCFA).**

Il est réparti comme suit :

- Etat : 63.317.400 FCFA soit 80%
- Communes : 15.829.350 FCFA soit 20%

V - STRATEGIES D'APPLICATION :

Il faut entendre par stratégies d'application l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.

Elles doivent faire ressortir et prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans le Périmètre d'étude dans le souci d'assurer un développement harmonieux de la ville.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDU de Goumbou repose sur quatre (4) stratégies.

5.1 - Stratégie foncière :

La gestion traditionnelle du foncier qui a toujours prévalu dans la ville de Goumbou, constitue un obstacle majeur à l'extension urbaine.

Pour la gestion des espaces définis par le présent SDU, le code domanial et foncier doit être appliqué pour faciliter l'accès des populations à la terre. L'attribution des terres dans le Périmètre Urbain reviendra désormais aux autorités administratives et communales.

Enfin les espaces programmés seront bornés et immatriculés afin d'assurer leur sauvegarde.

5.2 - Stratégie Institutionnelle :

Deux (2) comités assurent le suivi et l'application du présent SDU.

Au niveau national le comité national d'évaluation technique des SDU.

Au niveau local, le comité chargé du suivi et de la mise en oeuvre présidé par le Préfet de Nara est composé comme suit :

- le maire et trois (3) conseillers municipaux ;
- un représentant par quartier ;
- un représentant des ONG ;
- une représentante du collectif des femmes ;
- un représentant de l'association des jeunes ;
- un représentant des commerçants ;
- un représentant de la chambre d'agriculture ;
- un représentant du service de l'assainissement ;
- un représentant du service des routes ;
- un représentant du service chargé des domaines ;
- un représentant de l'Urbanisme qui sera le rapporteur ;
- un représentant du service chargé de la topographie.

5.3 – Stratégie Financière :

Elle oriente d'une manière générale les décideurs (Etat, Commune) vers les actes d'investissements facilitant la mise en œuvre du SDU.

❖ Etat :

L'Etat contribue au financement à travers l'aide apportée par le budget national, les interventions des Projets de développement, des organismes des Nations Unies et de la Coopération bilatérale et multilatérale.

❖ Commune :

La commune fait face à sa quote part dans le financement du SDU, à partir de son budget propre et par l'appui de la coopération décentralisée.

5.4 – Stratégie Sectorielle :

L'application technique du SDU demande des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols, établissant pour le court terme les précisions pour les différentes aires d'études couvertes par le schéma. Ces plans détaillés sont appelés Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS).

L'aire d'étude de Goumbou a été divisé en deux (2) zones de PUS sur la base de critères définis à partir des caractéristiques propres à chacune d'elle.

➤ Zone de PUS N° 1 :

Elle occupe la partie Nord et couvre une superficie de 181,28 hectares. Elle est limitée :

- au Nord par les champs de culture ;
- à l'Ouest par les champs de culture;
- au Nord – Ouest par les champs de culture;
- au Nord – Est par les champs de culture ;
- au Sud par la RN 4.

➤ Zone de PUS N° 2 :

Elle occupe la partie Sud de la ville et couvre une superficie de 227,81 hectares. Elle est limitée :

- au Nord par la RN4 ;
- à l'Ouest par la RR6 (route de Dilly) ;
- au Sud – Ouest par les champs de culture;
- au Sud par les champs de culture;
- à l'Est par les champs de culture.

VI. PHASAGE :

Les programmations du SDU ont été classées en quatre (4) phases définies dans le tableau N° 24 ci-après :

Tableau N° 24 : Phasage du schéma

N°	Phase	Zonage	Equipements	Voie et Réseaux d'iers
1	PHASE I : 2006 – 2010	Réhabilitation tissu existant	Hôtel de ville	Voie N° 4 : Relie la ceinture Nord à la RN4
		Aménagement des zones de recensement	Hippodrome Maison des jeunes	Voie N° 5 : Relie la Voie 6 à la ceinture Est Voie N° 6 : Relie la ceinture Sud à l'hippodrome
			Groupe scolaire Renforcement plateau technique du CSCOM Gare routière	Collecteur N° V : Le long de la voie N°4 Collecteur N° VI : Le long de la voie N°6
2	PHASE II : 2011 – 2015		Réalisation de deux PGD	Collecteur N° III : Le long de la voie N°5
			Identification et matérialisation des sites touristiques	Aménagement mare Kigué Réalisation de la décharge finale et des dépôts de transit
			Complexe sportif Aménagement des deux cimetières	Voie N° 7 : Route de Dilly dans la ville Voie N° 8 : Voie traversant Diangmaga I
3	PHASE III : 2016 – 2020	Aménagement Zone PMI		Collecteur N° I : le long de la voie de ceinture
		Zone Artisanale Zones hôteliers		Collecteur N° IV : Le long de la voie N°2
		Zone commerciale Aménagement zone d'habitat administré à l'Ouest		
4	PHASE IV : 2021 - 2025	Zone de Bureaux	Centre de Formation Professionnelle	Voie N°3 : Traverser Yassara et les 2 Diangmaga
		Aménagement zone d'habitat administré à l'Est	Aménagement jardin botanique	Voie N° 10 : Relie la zone bureaux au CFP Collecteur N° II : Le long de la voie N° 3 Collecteur N° III : Le long de la voie N°5
		Aménagement Zone de Sécurité	Création CSCOM	Voie de ceinture
		Aménagement zone d'habitat planifié au Sud	Groupe scolaire CFAM	Voie N° 2 : Relie la zone PMI et la ceinture Nord
			Parc d'attraction Nouvel abattoir	
			Périmètre maraîcher au bord de la mare Haraba	

Source : « CAU- HK » Atelier de Goumbou : Novembre 2005

VII - RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes complètent les différents programmes du SDU :

7.1 - Renforcement des Capacités de la Commune :

Il sera fait à travers la mise en place :

- d'une capacité institutionnelle : la formation des élus, l'appui technique et logistique ;
- d'une capacité financière : création de ressources pour la commune (équipements marchands, taxations etc...) et appuis financiers (Etat, Région, Centre de Conseil Communal et partenaires au développement) ;
- et de la coopération décentralisée.

7.2 - Développement économique :

Les recommandations portent sur :

- l'incitation des ressortissants à investir à Goumbou ;
- le soutien aux actions de développement des différents Projets et Programmes ;
- l'incitation des bailleurs de fonds à venir investir à Goumbou.

7.3 - Aménagements dans la commune :

Le SDU recommande :

- l'aménagement des pistes pastorales ;
- l'aménagement des pistes rurales entre les différentes localités de la Commune pour faciliter les échanges entre les pôles économiques de la Commune.

7.4 - Environnement :

En matière d'environnement l'étude recommande la promotion des énergies renouvelables.

7.5 - Aménagements dans les Villages :

L'étude recommande dans les villages :

- la construction de CSCOM à Kaloumba ;
- la construction d'un groupe scolaire à Kaloumba ;
- la construction d'un groupe scolaire à Koly ;
- la construction d'un premier cycle à Dembassala, Dougouni, Diagoba, Nima Bellabougou, Sabougou, Soutourabougou, Toulel ;
- des mesures adéquates pour la satisfaction des besoins d'eau à Dougouni, (Hommes, animaux etc.).

ANNEXES

Mme D.A.S./

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES
COLLECTIVITES LOCALES

REGION DE KOULIKORO

CABINET DU GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECISION N° - 0200 / GRKK-CAB

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A L'ELABORATION
DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME (SDU) DE GOUMBOU ET
ENVIRONS ET DES PLANS D'URBANISME SECTORIEL (PUS) DE LA VILLE
DE KOULIKORO.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 96-050 du 05 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des Communes du
Mali ;
Vu l'Ordonnance n° 00-027/PRM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial
et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02-008 du 12 Février 2002 ;
Vu la Loi n° 02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;
Vu le Décret n° 04-607/PRM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de
mis en œuvre de la planification urbaine.
Vu le Décret n°04-141/PRM du 02 Mai 2004 portant nomination des
Membres du Gouvernement

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables
à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Goumbou et
environs et des Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS) de Koulikoro sont
déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente
décision.

ARTICLE 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes, les Communes de
Goumbou et de Koulikoro et leurs environs.

LISTE DES PARTICIPANTS

- 1 - Adjoint du Préfet de Nara : Ousmane TRAORE
- 2 - Sous préfet Nara : Sékou TOURE
- 3- Conseil de cercle : Guimba GOUMANE
- 4- Maire de Goumbou : Boubou DOUCOURE
- 5- Mairie Goumbou : Djanguina CAMARA
- 6 -Mairie Goumbou: Djimé Gakou
- 7 -Personne ressource : Hamalla CAMARA
- 8 - Commune Nara: Hamallah COULIBALY
- 9 - Commune Guiré: Henry DEMBELE
- 10 - Commune Koronga: Sidi Abdalla DIARRA
- 11- Commune Niamana : Zoumana DIARRA
- 12 - Conseiller villageois : Massiré DOUCOURE
- 13 - Conseiller villageois : Mamadou SOUMARE
- 14 - Conseiller villageois :Demba DOUCOURE
- 15 - Conseiller villageois :Mpaly TIGANA
- 16 - Conseiller villageois :Cheick DOUCOURE
- 17- Service Jeunesse Nara :Daouda DIALLO
- 18 - Gendarmerie : Oumar HAIDARA
- 19 - Peloton : Ousmaïel Ag Mohamed
- 20 - Impôts : Gaoussou FOFANA
- 21- Représentant CAP : Moussa L COULIBALY
- 22 - PCR : Boubacar DIARRA
- 23 - AACAER : Mamadou S TRAORE
- 24- ORTM Nara ; Mahamadou Papa SACKO
- 25- Adduction d'Eau : Cheick CAMARA
- 26 - Radio Voix du OUAGADOU :Djery MANGARA
- 27- FODESA : Boubacar CAMARA
- 28- PGVA : Alassane LY
- 29 - Chambre d'Agriculture : Bassi DJANGANA
- 30 - Chambre des métiers Nara: Abdoulaye Maciré DOUCOURE
- 31 - CAFO : Sira KANADJI
- 32 - Association des Commerçants : Bassidy GAKOU
- 33-Association des Jeunes : Dogori TOUNKARA

DELEGATIONS NATIONALES ET REGIONALES

- 34 - DNUH : Abdoulaye TRAORE
- 35 - DNUH : Seydou TOGOLA
- 36 -DRUH (KKRO) : Habibou SARRE (Directeur)
- 37- DRUH KKRO : Mahamane H MAIGA
- 38 - DRUH KKRO : Djibril COULIBALY
- 39- DRACPN : Mme SISSOKO Kourotoumou MARIKO (Directrice)
- 40 - Chef Subdivision Urbanisme (Kolokani) : Solomady SISSOKO
- 41 - DRPSIAP KKRO : Amady TRAORE
- 42 - OMATHO : Ibrahima TRAORE
- 43 - TP (Kolokani) : Birama KONATE

SIGLES ET ABREVIATIONS

- *A.A.A : Agro Action Allemande*
- *A.A.C.A.E.R : Antenne Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural.*
- *ACN : Antenne Conseroation de la Nature*
- *AFAD : Association pour la Formation et l'Appui au Développement*
- *AMADER : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale*
- *CFAM : Centre Féminin d'activités Multiples*
- *C.S.COM : Centre de Santé Communautaire*
- *D.N.A.T : Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire*
- *DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat*
- *DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement ,du Contrôle des Pollutions et des Nuisances*
- *DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification , de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population*
- *D.R.U.H : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat*
- *EDM : Energie du Mali*
- *E.I.E : Etude d'Impact Environnemental*
- *FIDA : Fonds International pour le Développement de l'Agriculture*
- *FODESA : Fonds pour le Dévelppement du Sahel*
- *GIE : Groupe d'Interêt Economique*
- *M.H.U : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme*
- *ONG : Organisation Non Gouvernementale*
- *PDG : Président Directeur Général*
- *PEV : Programme Elargi de Vaccination*
- *P.C.R : Poste de Contrôle et de Réglementation*

- *P.G.R.N : Projet de Gestion des Ressources Naturelles*

- *P.G.V.A : Projet de Gestion de la Végétation Autochtone*

- *PUS : Plan d'Urbanisme Sectoriel*

- *_RN : route Nationale*

- *SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme*

- *_VA : Vitamine A*

- *V.R.D : Voirie et Réseaux Divers*

LISTE DES CHEFS DE VILLAGES
(à partir de l'Indépendance)

N°	Prénom Nom
1	Kassé DOUCOURE
2	Nama DOUCOURE
3	Madiaga SOUMARE
4	Nama DOUCOURE (encore)
5	Bonakara DOUCOURE
6	Cheickné SOUMARE
7	Amara DOUCOURE
8	Sadia CAMARA
9	Bakary DOUCOURE

LISTE DES CHEFS DE CANTON
(pendant la période coloniale)

- 1 - *Diagara DOUCOURE*
- 2 - *Mahamel DOUCOURE dit Baou*
- 3 - *Amadou DOUCOURE, qui a été Sénateur du Soudan Français.*

BIBLIOGRAPHIE :

- 1 - Avant projet de schémas régionaux d'aménagement et de développement (rapport final vol 2) 96
- 2 - Schéma d'aménagement et de développement de cercle test; Nara - PRECAGED (Programme de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique de Développement)
- 3 - Schéma d'aménagement et de développement de la commune de Ouagadou (cercle de Nara) _ Tiéoulé W KÖNE - 2003
- 4 - Plan / Programme de développement économique social et culturel de la commune de Ouagadou (2005 - 2009) _ Conseil Communal - 2005
- 5 - Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat - 1998
- 6 - Cartographie du Mali : Mission de Décentralisation

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°06- 450 /P-RM DU 25 OCT. 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE GOUMBOU ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Goumbou et environs.

Article 2 : Le Schéma Directeur concerne la ville de Goumbou et environs.

Article 3 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

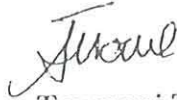
Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Goumbou et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

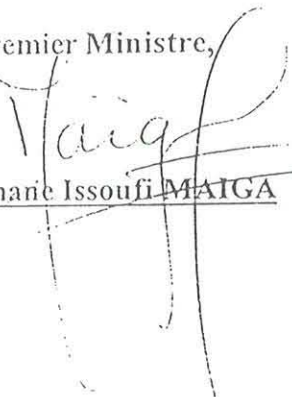
Bamako, le 25 OCT. 2006

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,



Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,



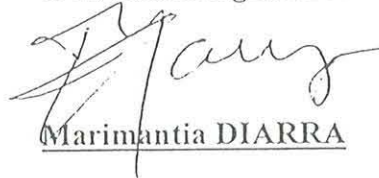
Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,



Kafougouna KONE

Le Ministre du Plan
et de l'Aménagement du Territoire,



Marimantia DIARRA

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Ministre des Domaines de l'Etat
et des Affaires Foncières par intérim,

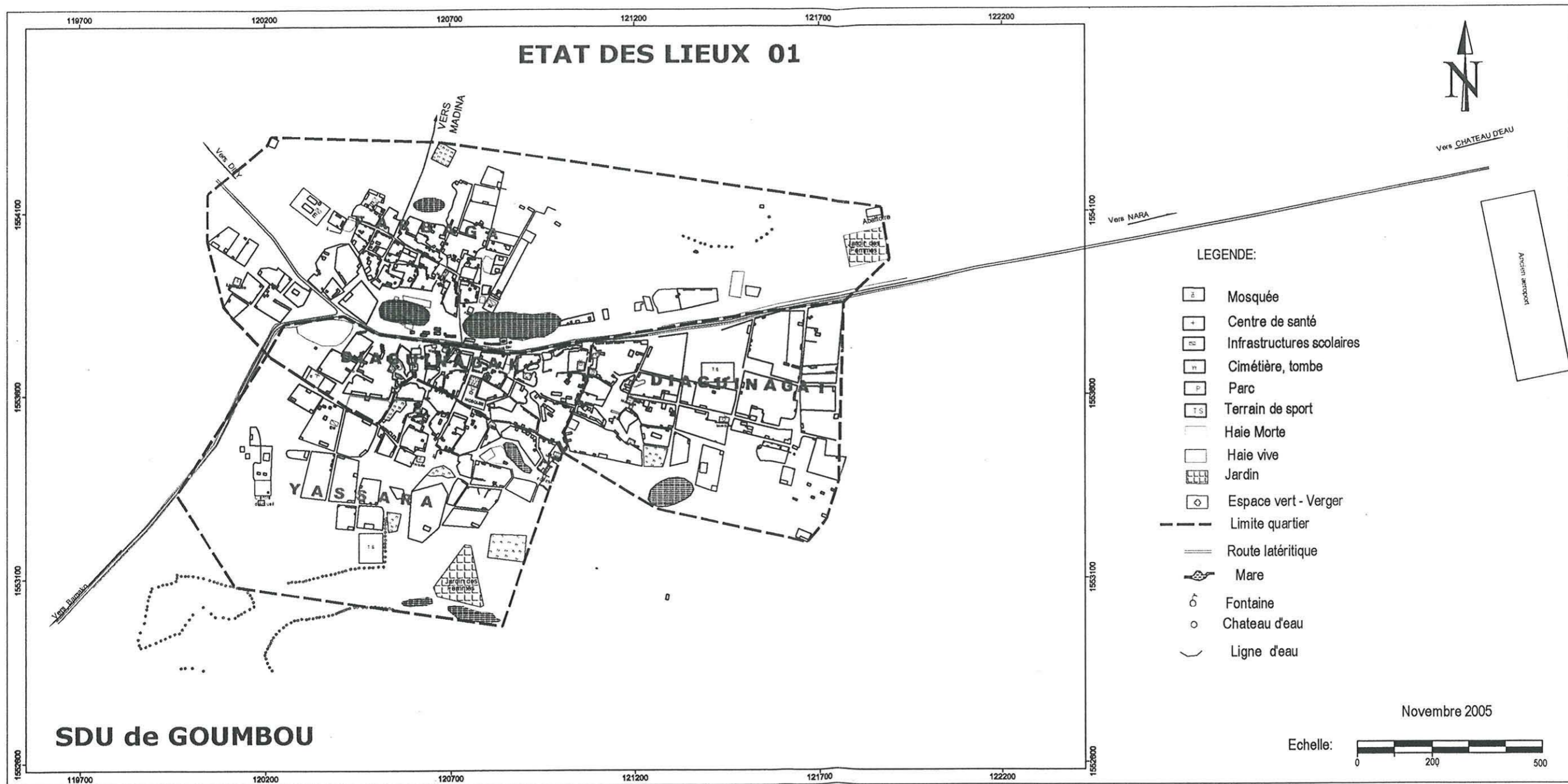


Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



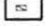




Abou-Bakar TRAORE



ETAT DES LIEUX 01

SDU de GOUMBOU

LEGENDE:

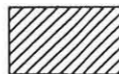

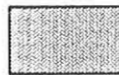

-  Mosquée
-  Centre de santé
-  Infrastructures scolaires
-  Cimetière, tombe
-  Parc
-  Terrain de sport
-  Haie Morte
-  Haie vive
-  Jardin
-  Espace vert - Verger
-  Limite quartier
-  Route latéritique
-  Mare
-  Fontaine
-  Chateau d'eau
-  Ligne d'eau

Novembre 2005



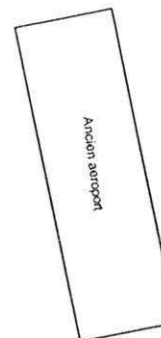
OCCUPATION DU SITE 02

LEGENDE:

-  HABITAT
-  Mare
-  CENTRE COMMERCIAL
-  ESPACES VERTS



Vers CHATEAU D'EAU



Vers NARA

Abattoir

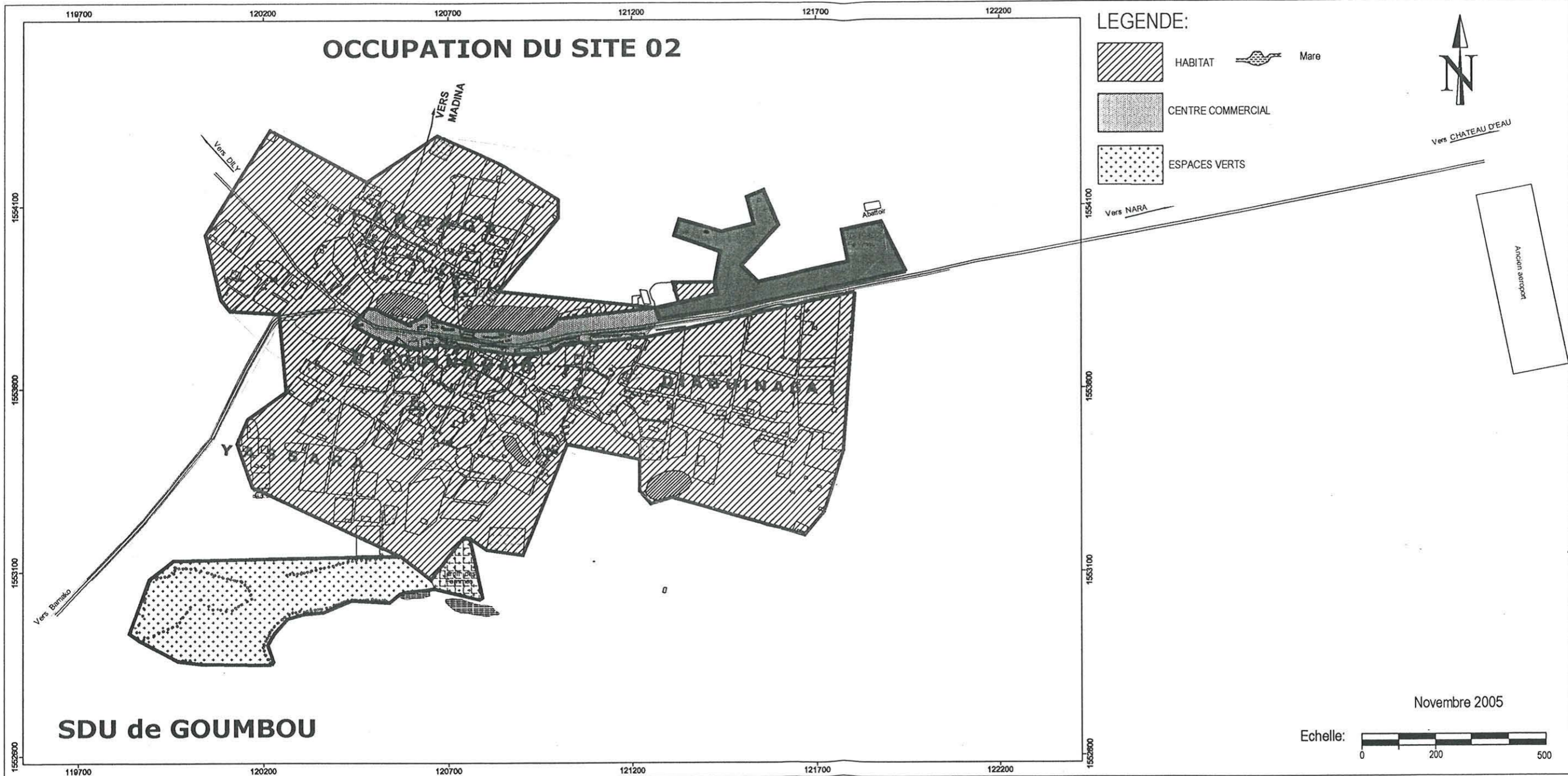
Vers MADINA

Vers DILY

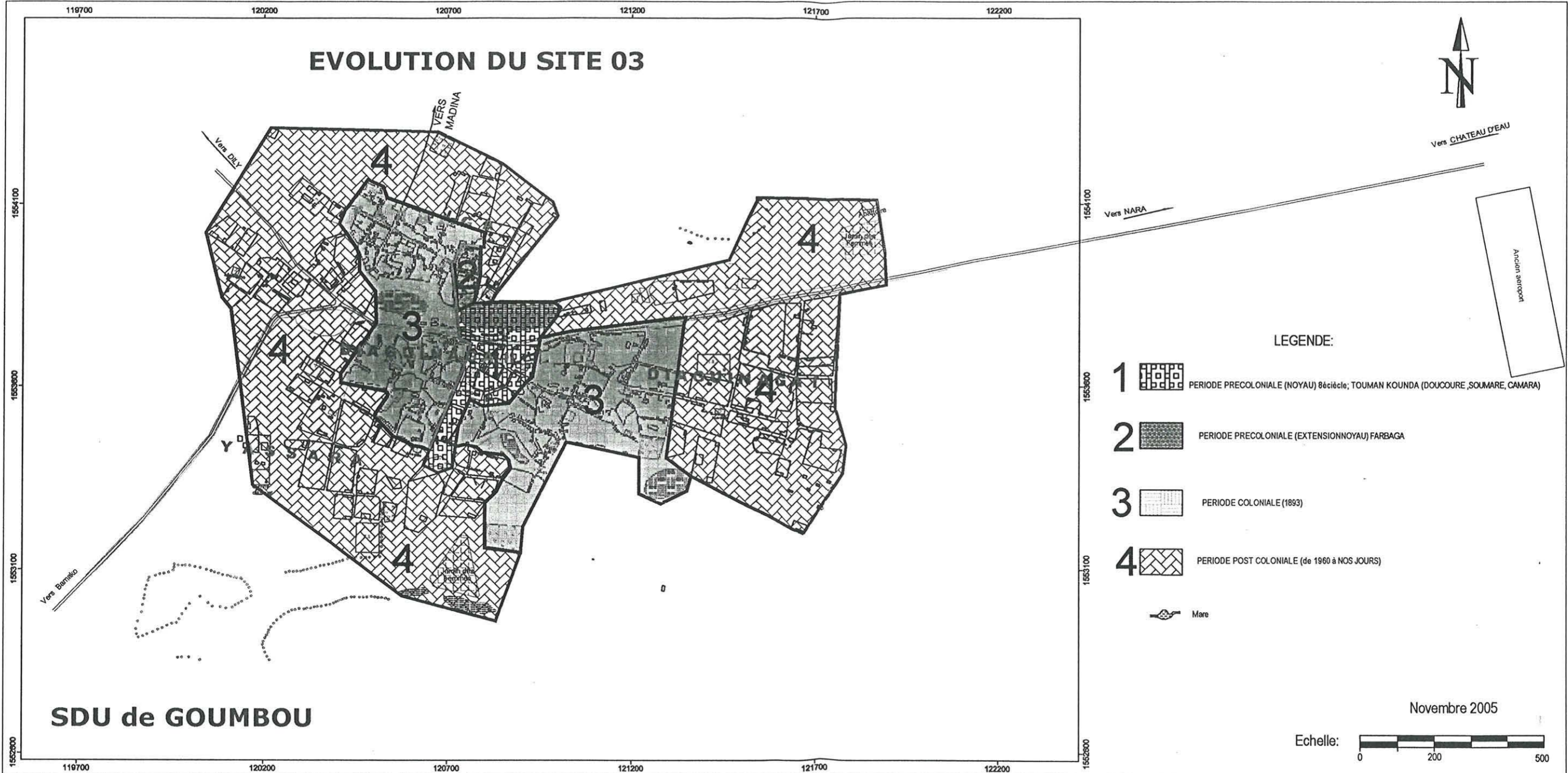
Vers Bamako

SDU de GOUMBOU

Novembre 2005



EVOLUTION DU SITE 03



EQUIPEMENTS 04



Vers CHATEAU D'EAU

Vers NARA

Ancien aéroport
7

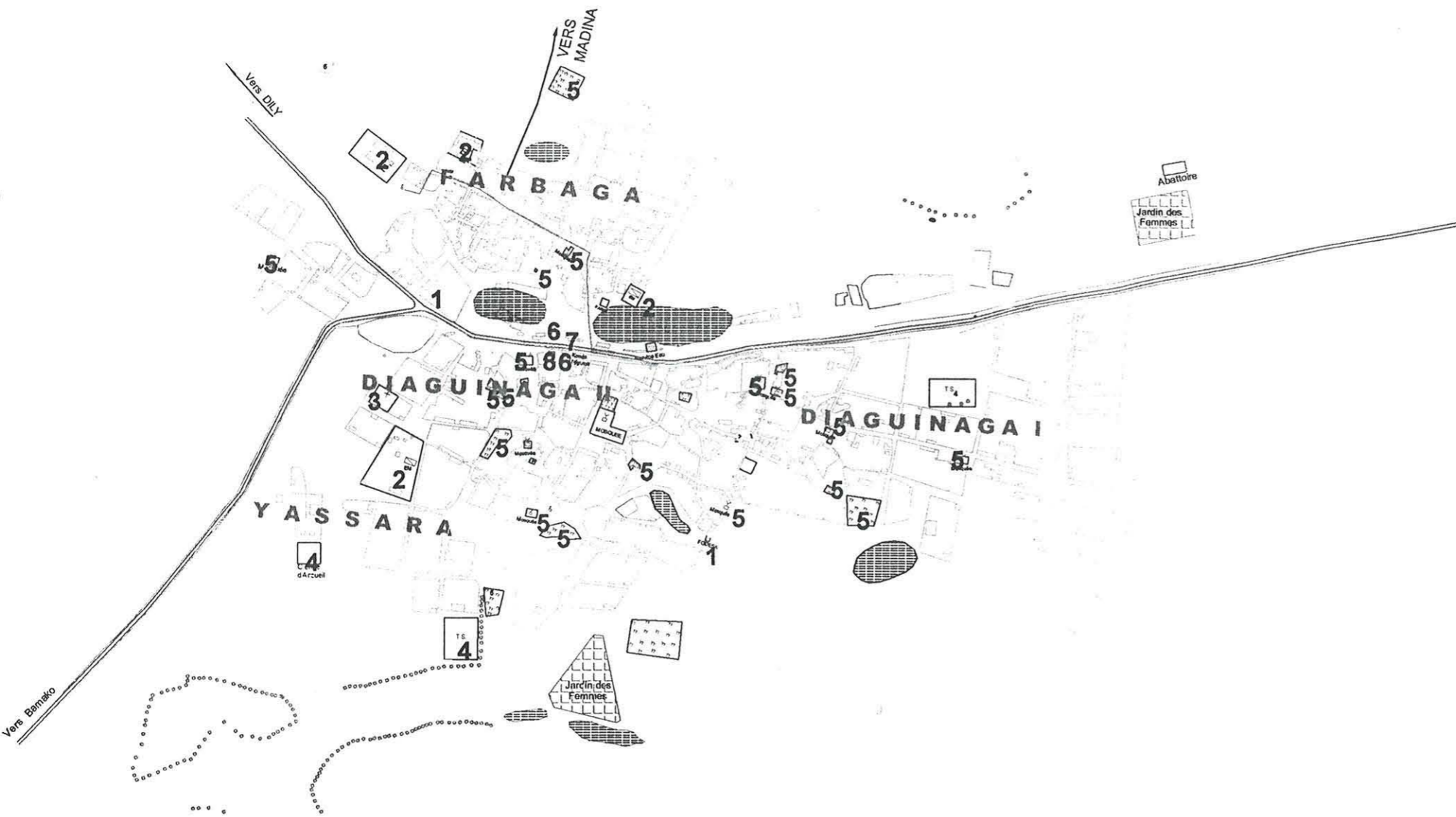
LEGENDE:

	Mosquée		Haie Morte		Mare
	Centre de santé		Haie vive		Fontaine
	Infrastructures scolaires		Jardin		Chateau d'eau
	Cimetière, tombe		Espace vert - Verger		Ligne d'eau
	Parc		Limite quartier		
	Terrain de sport		Route latéritique		

- 1** EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
- 2** EQUIPEMENTS SCOLAIRES
- 3** EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES
- 4** EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
- 5** EQUIPEMENTS CULTUELS
- 6** EQUIPEMENTS COMMERCIAUX
- 7** EQUIPEMENTS DE TRANSPORTS
- 8** COMMUNICATION

Novembre 2005

Echelle:



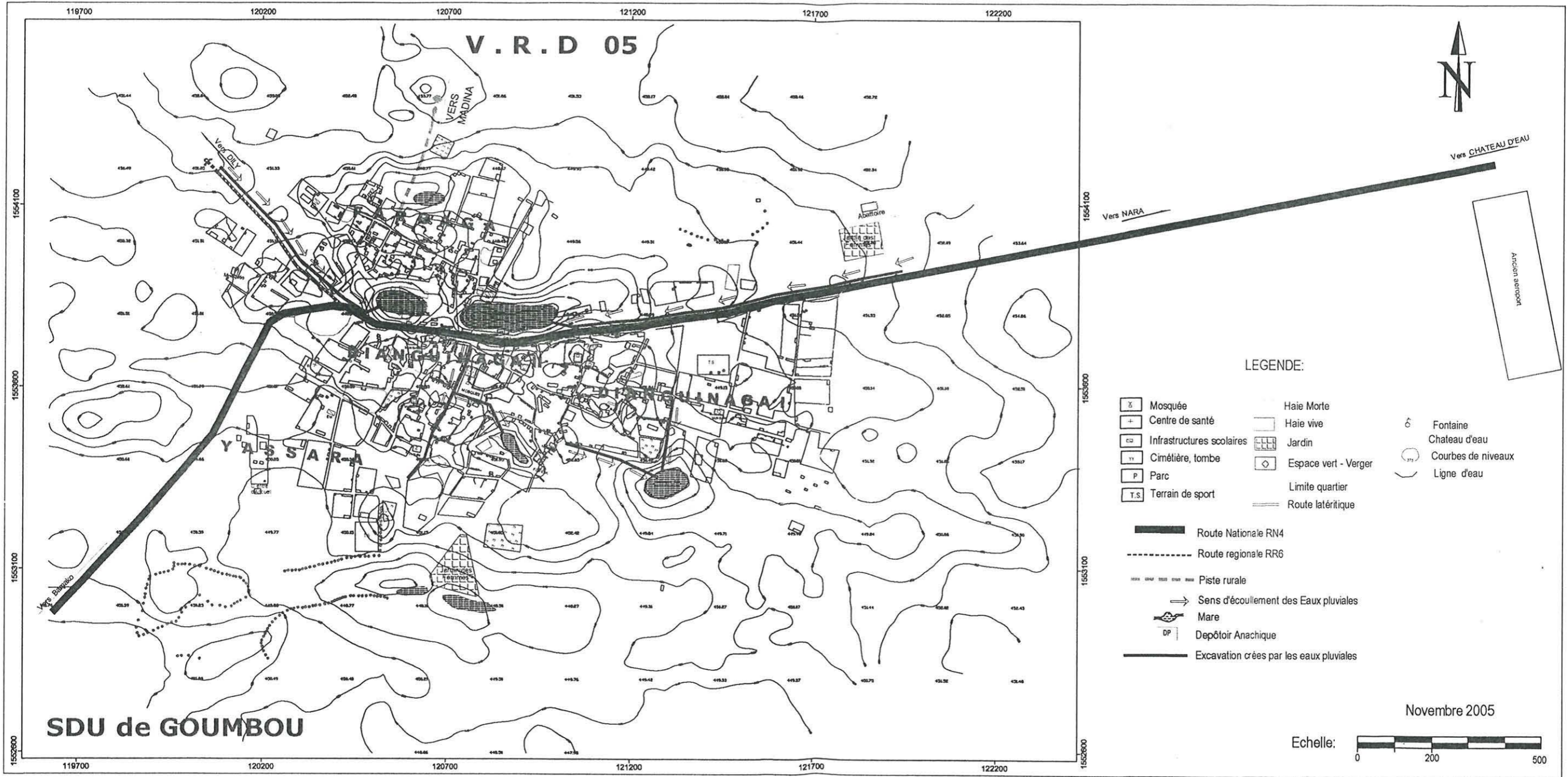
SDU de GOUMBOU

119700 120200 120700 121200 121700 122200

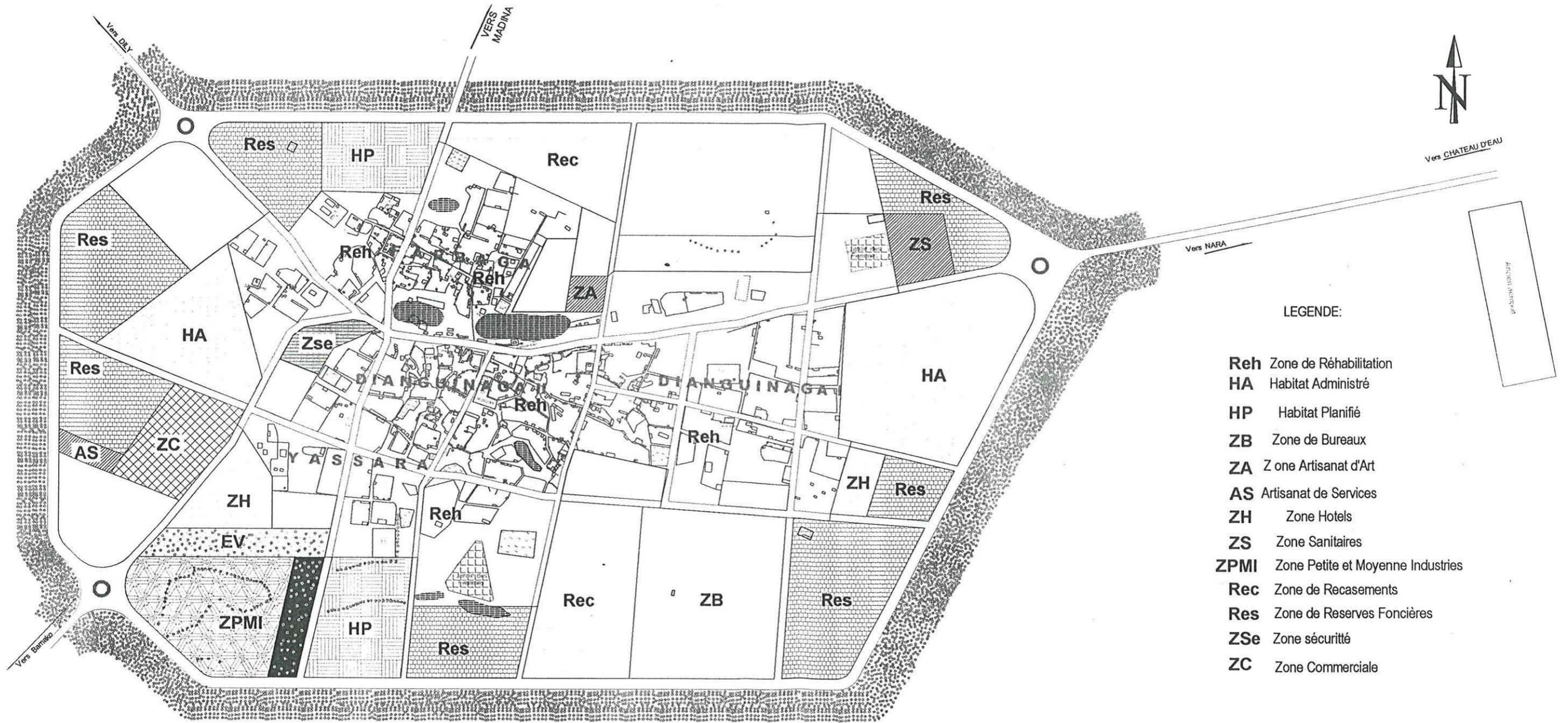
119700 120200 120700 121200 121700 122200

1554100
1553800
1553100
1552800

1554100
1553800
1553100
1552800



PROPOSITION ZONAGE 01



LEGENDE:

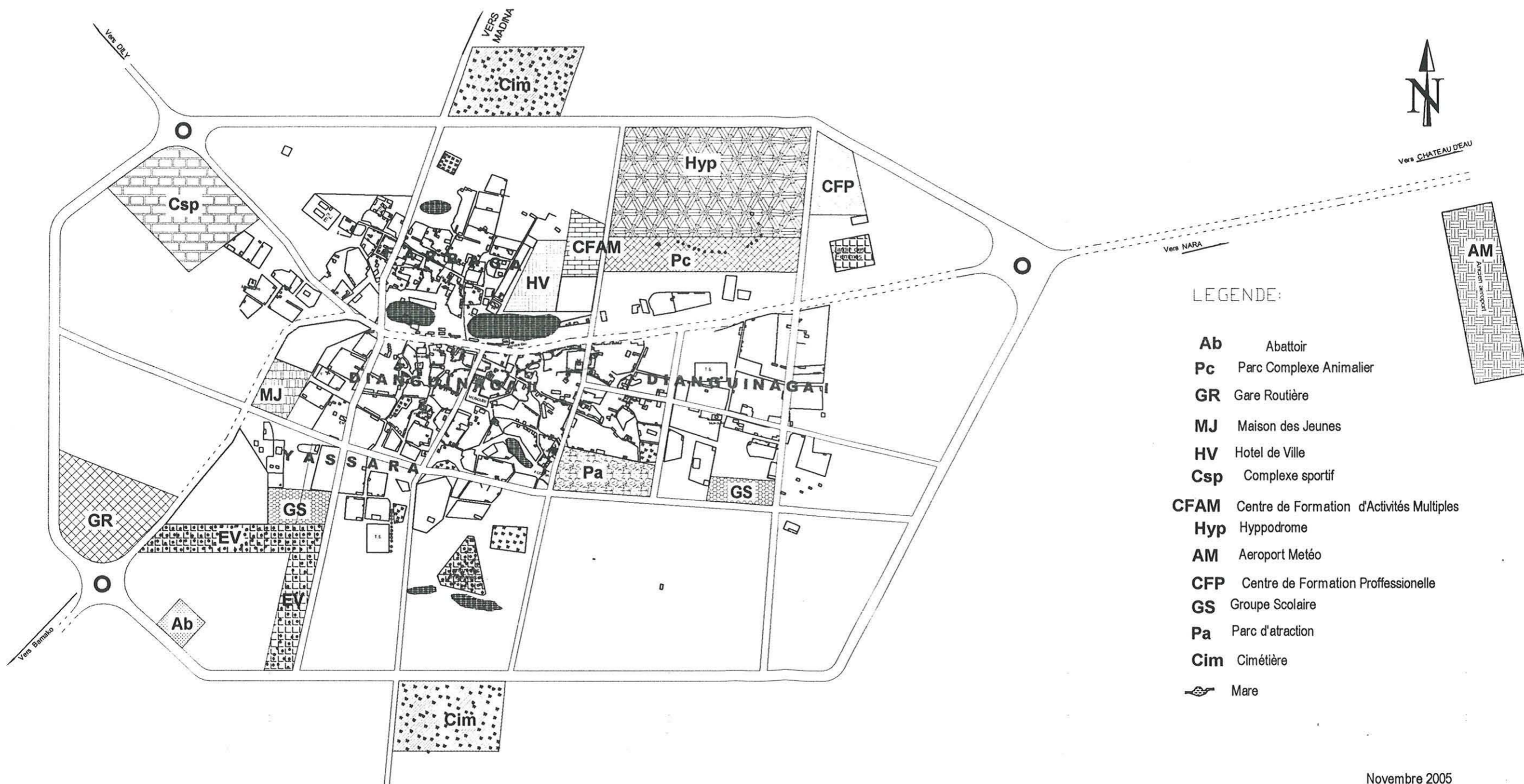
- Reh** Zone de Réhabilitation
- HA** Habitat Administré
- HP** Habitat Planifié
- ZB** Zone de Bureaux
- ZA** Zone Artisanat d'Art
- AS** Artisanat de Services
- ZH** Zone Hotels
- ZS** Zone Sanitaires
- ZPMI** Zone Petite et Moyenne Industries
- Rec** Zone de Recasements
- Res** Zone de Reserves Foncières
- Zse** Zone sécurité
- ZC** Zone Commerciale

SDU de GOUMBOU

Novembre 2005



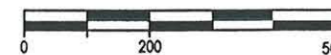
PROPOSITION EQUIPEMENTS 02



SDU de GOUMBOU

Novembre 2005

Echelle:



PROPOSITION ASSAINISSEMENT 03

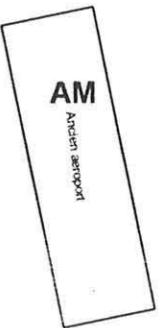


LEGENDE:

- Collecteur Artificiel à ceér
- Sens d'écoulement des eaux pluviales
- Mare
- Fontaine
- Numero de collecteur



Vers CHATEAU D'EAU



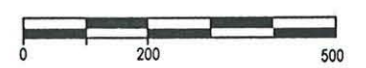
Vers NARA

Vers BAMBAO

Vers Extoire

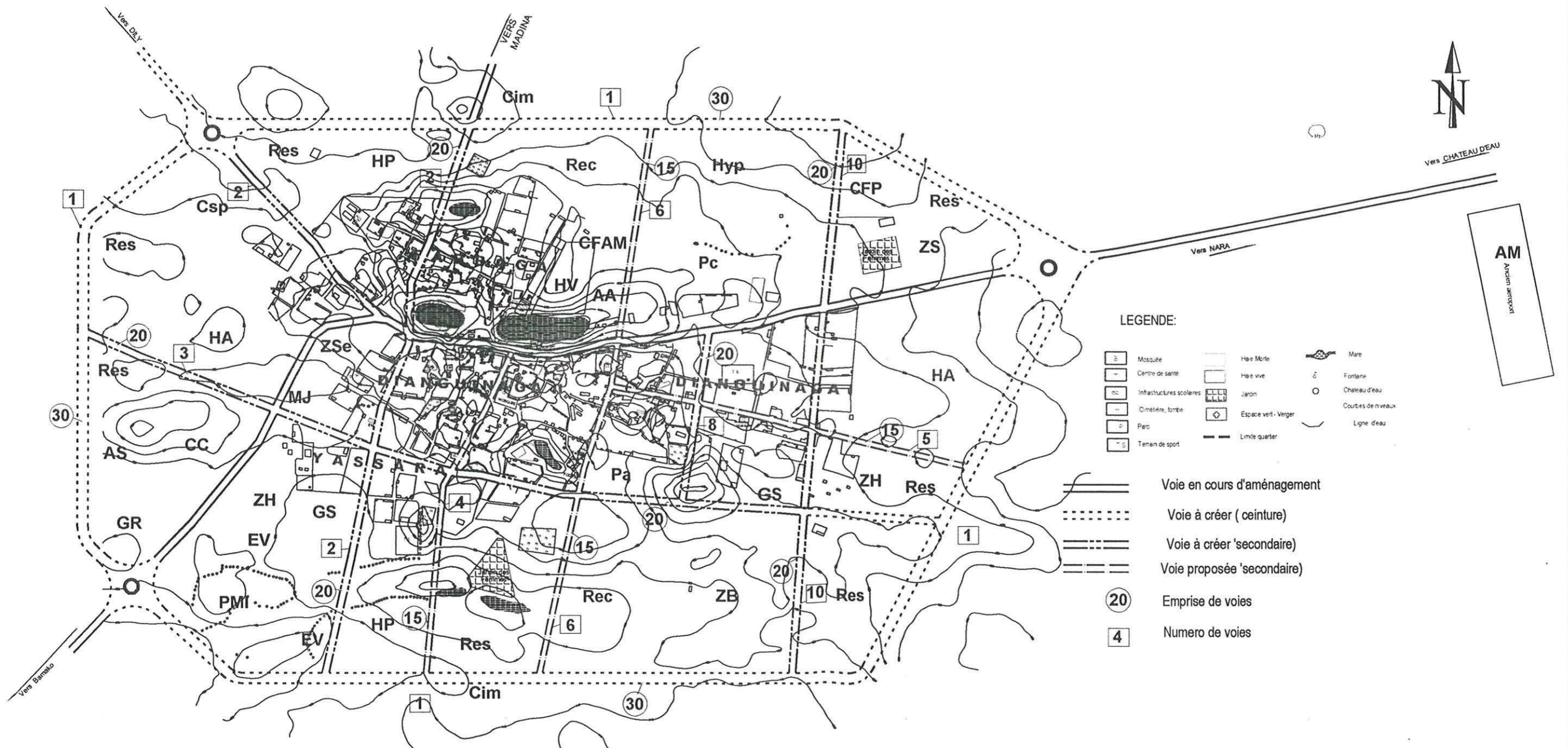
Novembre 2005

Echelle:



SDU de GOUMBOU

PROPOSITION VOIRIE 04



LEGENDE:

- | | | | | | |
|--|---------------------------|--|----------------------|--|--------------------|
| | Mosquée | | Habitat Mortel | | Lac |
| | Centre de santé | | Habitat vivant | | Fontaine |
| | Infrastructures scolaires | | Jardin | | Château d'eau |
| | Cimetière, tombe | | Espace vert - Verger | | Courbes de niveaux |
| | Parc | | Limite quartier | | Ligne d'eau |
| | Terrain de sport | | | | |

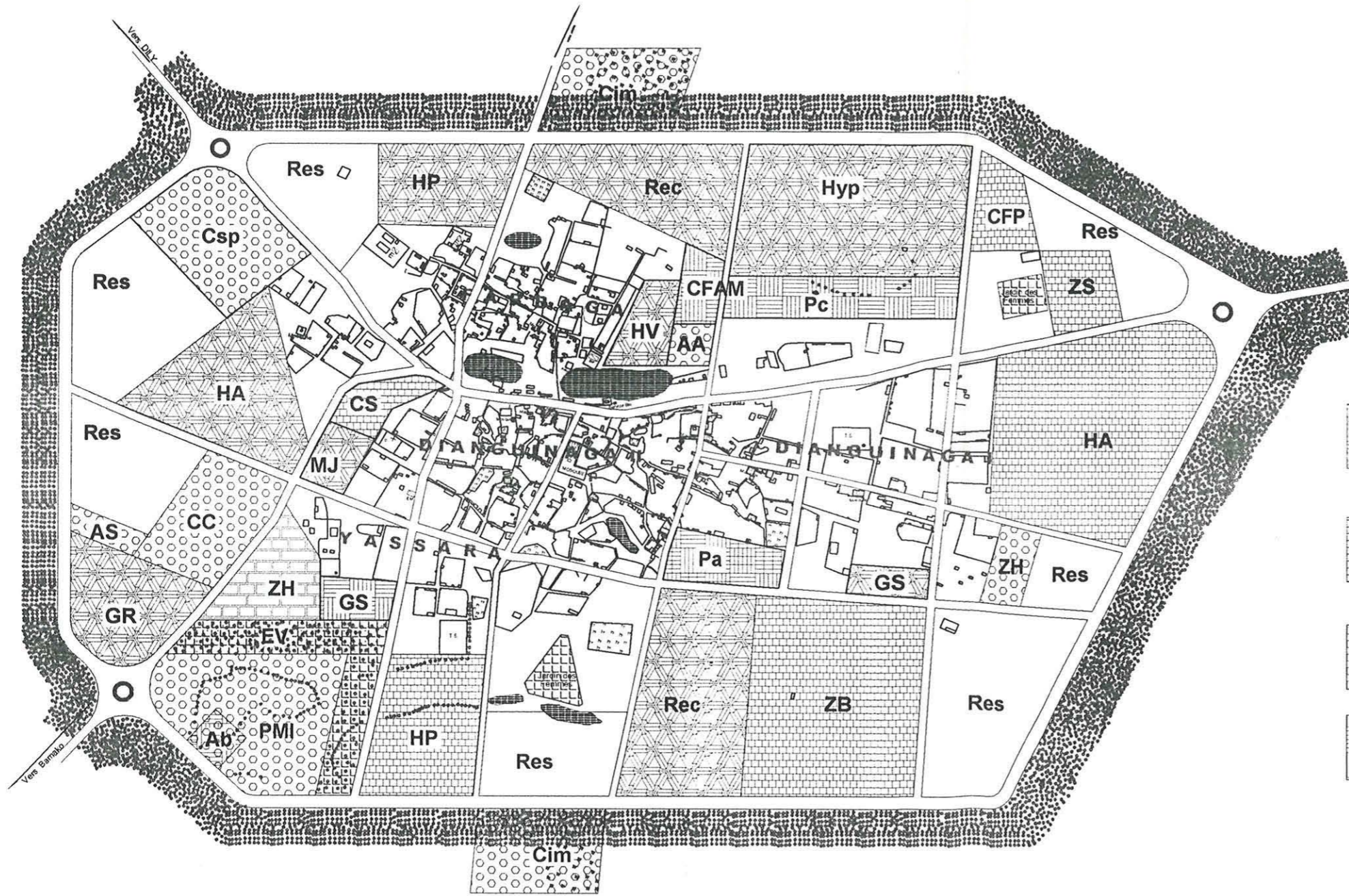
-
-
-
-
-
-

SDU de GOUMBOU

Novembre 2005

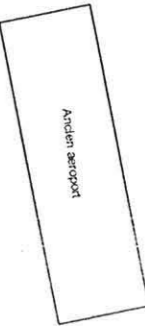


PROPOSITION PHASAGE 05

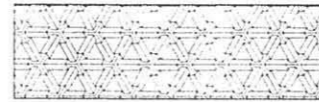
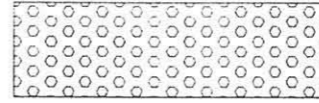
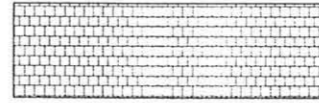
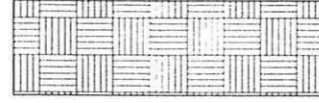


Vers CHATEAU D'EAU

Vers NARA



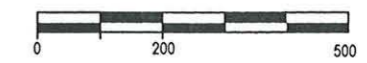
LEGENDE:

-  Phase 1^{er}
-  Phase 2^é
-  Phase 3^é
-  Phase 4^é

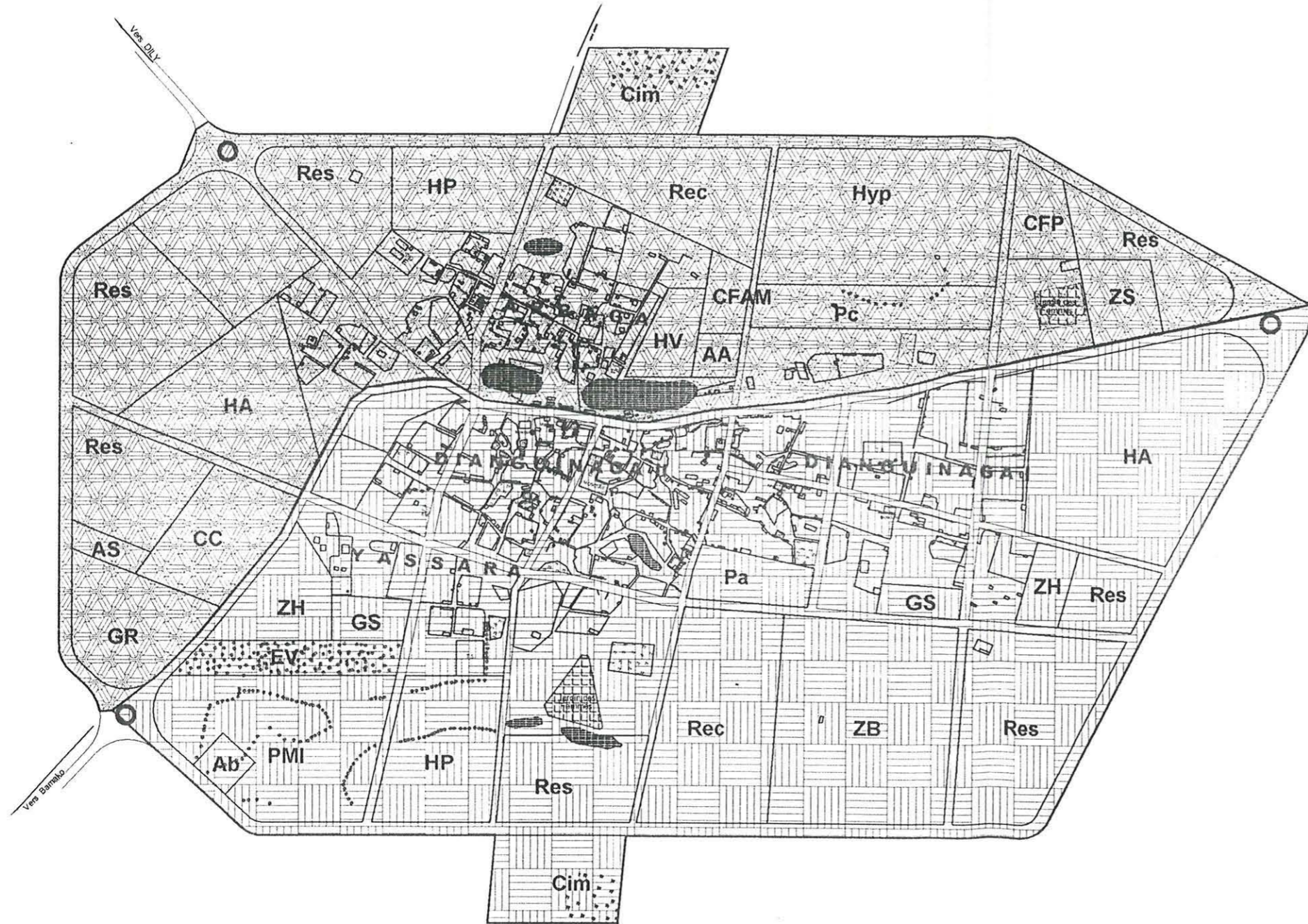
SDU de GOUMBOU

Novembre 2005

Echelle:

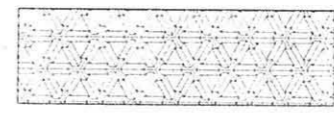


PROPOSITION PUS 06

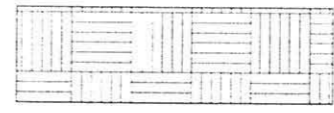


Vers CHATEAU DEAU

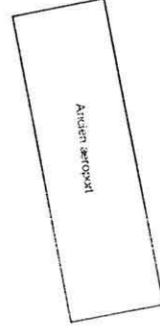
LEGENDE:



PUS 1



PUS 2



SDU de GOUMBOU

Novembre 2005

Echelle:

